



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



L'action de l'État en Nord - Pas-de-Calais 2014



1

L'ÉTAT S'ENGAGE
POUR L'EMPLOI ET
LA COMPÉTITIVITÉ



2

L'ÉTAT GARANTIT
LA COHÉSION SOCIALE



3

L'ÉTAT PROTÈGE
LES POPULATIONS



4

L'ÉTAT INVESTIT
POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE
ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE



5

L'ÉTAT SE MODERNISE
POUR UN MEILLEUR SERVICE
RENDU AUX CITOYENS

► **Agir pour l'emploi et la formation professionnelle** 5

► **Agir en faveur du développement économique, de la recherche et de l'innovation** 8

► **Assurer l'égalité des chances** 11

► **Se mobiliser pour la jeunesse** 14

► **Assurer la sécurité des personnes et des biens** 19

► **Prendre en charge la sécurité civile et la prévention des risques** 20

► **Préserver la santé de tous** 21

► **Assurer un développement équilibré du territoire** 23

► **Protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel** 27

► **Conforter les équipements sportifs** 27

► **Impulser de nouvelles dynamiques territoriales** 28

► **Développer la coopération internationale dans une région ouverte sur l'Europe** 29

► **Moderniser l'action publique au service de la performance et de la préservation de l'environnement** 31

► **Améliorer les services rendus aux usagers** 32

En résistance à la crise, les services de l'État en région Nord – Pas-de-Calais se sont mobilisés tout au long de l'année 2014 pour agir sur le front prioritaire de l'emploi et appliquer sur le territoire le Pacte de responsabilité et de solidarité décidé par le Président de la République. En 2014, ce sont ainsi près de 30 000 entreprises de la région qui ont bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), pour un montant total de 387 millions d'euros. L'attractivité du Nord – Pas-de-Calais s'est également confirmée à l'international : le territoire est la 2^{ème} région française pour les investissements internationaux et il accueille 1 600 établissements à capitaux étrangers qui emploient près de 100 000 salariés. Par ailleurs, les créations d'activité ont été en hausse, pour la première fois depuis 2010.

En matière d'emploi, les services de l'État ont appliqué avec énergie les mesures de soutien : plus de 43 000 contrats aidés ont été signés (dont 7 150 emplois d'avenir), qui ont représenté, comme en 2013, 11% de l'effort national. Quant aux autorisations délivrées pour l'activité partielle, elles ont permis de préserver les emplois de 11 300 salariés dans 1 450 établissements.

Dans la région la plus jeune de France, l'attention portée à la jeunesse est fondamentale, et conforme au Plan priorité jeunesse du Gouvernement. Les résultats pour les baccalauréats technologiques et professionnels se sont sensiblement améliorés et la réforme de l'éducation prioritaire a été engagée, pour une plus grande égalité. Préparée depuis des années, la fusion des universités lilloises a connu une étape décisive, qui va renforcer la visibilité et l'excellence de notre enseignement supérieur. Par ailleurs, grâce à la mobilisation de chacun, le chômage des jeunes a connu en 2014 une hausse très limitée, à 0,3 %, soit huit fois moins que dans le reste de la France.

L'égalité des chances est pour la région un enjeu majeur. La nouvelle politique de la ville est entrée en application en 2014 et c'est en Nord-Pas de Calais, à Lens, que le Président de la République a dévoilé en décembre dernier le Nouveau programme national de rénovation urbaine, qui prévoit l'attribution par l'État de plus de 500 millions d'euros de crédits pour la région.

L'État garantit aussi l'équilibre entre la préservation de l'environnement et la conduite des activités humaines. C'est l'objectif du Plan de protection de l'atmosphère, approuvé par arrêté préfectoral en 2014 ; ou encore du projet agro-écologique pour la France, défini en septembre 2014 et aussitôt décliné dans la région ; ou enfin du programme de transition

écologique et énergétique qui, dès l'été 2014, a favorisé la rénovation thermique des logements des ménages. C'est bien sûr le sens également du grand projet de Canal Seine Nord Europe, dont le Premier ministre Manuel Valls a annoncé en septembre, à Arras, la réalisation. Cet engagement a été confirmé par celui de la Commission européenne, en juillet 2015.

Les services de l'État œuvrent ainsi au quotidien sur l'ensemble du territoire régional pour soutenir l'activité, garantir la cohésion et préparer l'avenir. Le Contrat de plan État - région 2015-2020, signé le 10 juillet 2015, constituera dès cette année un puissant atout pour réaliser ces objectifs. Avec 4 milliards de crédits (dont 1,8 apportés par l'État), il est l'un des plus dotés de France. Il s'inscrit résolument dans le mouvement de très forte mobilisation de financements publics (6 milliards) pour le Nord – Pas-de-Calais sur les six ans à venir, avec les crédits européens, le programme de renouvellement urbain, le canal Seine-Nord ou encore le projet portuaire Calais 2015.

Cette année 2014 a enfin été une année décisive dans la mise en œuvre de la réforme territoriale voulue par le Président de la République : la création de la métropole européenne de Lille, l'évolution des compétences des collectivités, la nouvelle carte des régions participent de la modernisation de l'action publique, pour une plus grande efficacité au service des citoyens. Au 1^{er} janvier 2016, la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie sera une réalité. C'est une étape majeure dans notre histoire, et une chance pour le territoire et tous ses habitants. Les services de l'État la préparent activement, aux côtés des collectivités, dans un esprit partagé de solidarité territoriale.



Jean-François CORDET

Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais,
Préfet préfigurateur
de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie

L'ÉTAT S'ENGAGE pour l'emploi et la compétitivité

Dans un contexte de croissance atone, l'État en région multiplie les actions ciblées et innovantes pour stimuler l'emploi et l'investissement. Premier résultat de la politique gouvernementale appliquée en région, l'emploi salarié - principalement marchand - se maintient mieux qu'en 2013 en Nord - Pas-de-Calais.

► Agir pour l'emploi et la formation professionnelle

Avec 13 % de la population active du Nord - Pas-de-Calais au chômage en 2014, l'emploi demeure la priorité première dans la région. Il **évolue plus favorablement dans la région qu'au niveau national** avec des éléments encourageants mais aussi une persistance du chômage de longue durée.

Des éléments encourageants...

- les 385 900 demandeurs d'emploi (dont 266 700 sans activité et 119 200 en activité réduite), représentent une hausse de 4,4 % contre 6,4 % au niveau national ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'est stabilisé dans la région grâce, notamment, aux nouveaux mécanismes mis en place depuis 2012 (+ 2,6 % au niveau national) ;
- l'emploi intérimaire est en forte hausse (+7,2 %) en région (stable au niveau national).

...malgré une augmentation préoccupante du chômage de longue durée

Ils sont plus de 48 % à être inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, soit une hausse de 6 % sur l'ensemble de l'année 2014 (+ 5 points au niveau national). Le plan gouvernemental de lutte contre le chômage de longue durée, présenté le 9 février 2015 comporte 20 mesures concrètes apportant une réponse globale susceptible d'endiguer ce phénomène.

■ Stimuler la création d'emplois

Confronté à un marché du travail en mutation, l'État active de nombreux dispositifs pour dynamiser l'emploi, notamment celui des jeunes, en favorisant leur accès à l'emploi et leur insertion durable dans la vie active. En Nord - Pas-de-Calais, le Fonds social européen (FSE) soutient ces actions et en renforce l'intensité.

■ Appliquer le Plan « Priorité Jeunesse »

Composé de 47 mesures phares pour l'emploi des moins de 25 ans, le plan national « Priorité Jeunesse » est décliné en région Nord - Pas-de-Calais.

Ainsi, 7 150 emplois d'avenir ont été déployés dans la région en 2014, pour offrir aux jeunes un accès à l'emploi. Avec le **contrat de génération**, fin 2014, ce sont près de 1 250 entreprises qui ont obtenu le bénéfice de l'aide financière tandis que près de 1 900 jeunes ont été embauchés en CDI - 50 % d'entre eux bénéficiaient déjà d'un contrat court (CUI, intérim, CDD) et ont pu basculer vers un CDI, innovation de ce type de contrat.



En juin 2014, le stade Pierre-Mauroy de Villeneuve d'Ascq a accueilli le salon « **Jeunes d'Avenir** », pour proposer aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés non seulement des milliers d'offres d'emploi, mais aussi tous les outils pour aller vers l'emploi. C'est dans ce cadre

que se sont également tenues les **Assises de l'emploi des jeunes**, ouvertes par le Préfet de région.

Par ailleurs, l'« **Initiative pour l'Emploi des Jeunes** » (IEJ) a été lancée par la Commission européenne sur la période 2014-2020. En Nord - Pas-de-Calais, plus de **110 millions d'euros** de fonds européens FEDER/FSE seront mobilisés pour aider les jeunes sans emploi, ni formation, ni qualification professionnelle. L'IEJ s'inscrit dans le cadre du Programme opérationnel « Pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». L'appel à projets s'adresse aux opérateurs de la formation et du suivi des jeunes (associations, organismes de formation, missions locales, collectivités territoriales...) et comprend deux volets d'accompagnement des jeunes : l'un vers et dans l'emploi, géré par l'État, et le second vers l'apprentissage (géré par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais).

⇒ Inscrit dans l'IEJ au niveau national, le **dispositif « Garantie Jeunes »** a été expérimenté dans le Pas-de-Calais, dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté (près de 35 % de jeunes au chômage dans ce département). Piloté par l'État, il est co-animé par le Conseil départemental. Il cible les jeunes de 18 à 25 ans, vivant hors ou au sein du foyer de leurs parents, sans soutien financier, qui ne sont ni étudiants, ni salariés, ni en formation. Il est soumis à un plafond de ressources. Le jeune s'engage dans un contrat sur un parcours intensif d'accès à l'emploi d'une part et de formation d'autre part. En contrepartie, il bénéficie d'une garantie à une première expérience professionnelle dans un parcours dynamique alternant périodes de travail et de formation. Une garantie de ressources vient en appui de cet



accompagnement. L'objectif dans le Pas-de-Calais est de 2 200 jeunes entrés dans le dispositif en 2015. Ce dispositif sera étendu à la mi-2015 au département du Nord, avant sa généralisation au territoire national en 2016.

■ Veiller à l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles

Les contrats aidés en 2014

En 2014, ce sont plus de **43 000 contrats aidés** qui ont été financés par l'État en Nord – Pas-de-Calais, représentant **11 % des contrats aidés signés en France métropolitaine**. Par une aide financière versée à l'employeur public ou privé, les contrats aidés sont destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, pour lutter contre le chômage de longue durée, le Gouvernement a élaboré en février 2014 un plan national avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'insertion. En application, Pôle emploi a lancé un accompagnement global spécifique qui repose sur des partenariats avec les conseils généraux et qui a bénéficié à 23 000 personnes dans l'année en région. En 2015, le nombre de places en accompagnement intensif sera doublé et le diagnostic sur la situation du chômeur sera désormais réalisé dans un délai de 2 à 4 semaines.

⇒ Le plan gouvernemental prévoit également :

- **un volet social destiné à l'accompagnement des futurs salariés** : un soutien à la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle dans les quartiers défavorisés, la garde des enfants le temps d'un entretien d'embauche, l'extension du bénéfice du dispositif de garantie de loyers (qui se substituera à l'actuelle Garantie des Risques Locatifs) aux demandeurs d'emploi qui acceptent de déménager pour entrer dans un emploi par tout contrat de travail hors CDI confirmé ;

- **un volet pour les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi de longue durée** : des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permettant aux demandeurs d'emploi de longue durée de reprendre confiance en eux, la possibilité d'occuper un poste testant leur capacité à s'adapter à un milieu de travail (des grandes entreprises publiques et privées se sont engagées, dans le cadre du collectif FACE, à accueillir 5 000 demandeurs d'emploi en 2015). Une prestation «Suivi dans l'emploi» pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié, du recrutement à la fin de la période d'essai, sera mise en place en 2015.

■ Préserver l'emploi existant

■ Appuyer les mutations économiques

Largement soutenue par le Fonds social européen (FSE), la démarche d'appui aux mutations économiques

permet de soutenir les projets de sécurisation, maintien et développement de l'emploi et de compétences dans les secteurs ou territoires fragilisés ou créateurs d'emplois.

Afin d'éviter les licenciements économiques en cas de ralentissement de l'activité, l'État propose l'activité partielle aux entreprises.

En 2014, 1 450 établissements (1 320 en 2013) du Nord – Pas-de-Calais ont ainsi bénéficié du dispositif pour plus de 72 000 salariés. 11 300 salariés ont bénéficié de l'activité partielle pour un total d'environ 3 millions d'heures consommées. 22 millions d'euros d'allocations ont été versées par l'État, essentiellement dans trois secteurs d'activité : la filière automobile, le BTP et la métallurgie. La procédure est totalement dématérialisée depuis le 1er octobre 2014 (démarche nationale de simplification administrative) : le dispositif a été expérimenté pendant 3 mois dans l'arrondissement de Lille, avant d'être généralisé.

Par ailleurs, les entreprises en difficulté ont pour interlocuteur privilégié le **Commissaire au redressement** productif qui coordonne, sous l'autorité du Préfet de région les actions de tous les partenaires dans ce domaine. Depuis la création de cette fonction en 2012, 120 entreprises ont pu être accompagnées dans la cadre d'une cellule régionale de veille et d'alerte précoce, préservant ainsi environ 12 000 emplois. En 2014, 22 nouveaux dossiers ont été résolus représentant **3 661 emplois préservés**. L'efficacité de ces interventions a notamment été soulignée dans le cadre des négociations pour la cession de l'entreprise Arc international au fonds d'investissement PHP ou pour l'accompagnement du projet de reprise de la société CEREC par le fonds industriel PHCENIX.

Les entreprises en difficulté ont aussi pour partenaires actifs les **services fiscaux**. Les Commissions des chefs de services financiers (CCSF) sont des instances départementales de concertation et de coordination, associant l'ensemble des créanciers publics (Finances publiques, Douanes, DIRECCTE, URSSAF, Pôle emploi, RSI). De plus, la saisine de la CCSF (pour demande d'échéancier ou de remise de dette) a pour conséquence l'arrêt des procédures contentieuses de recouvrement. En 2014, les CCSF de la région ont accordé **302 plans de règlement**, portant sur un total de **6 871 emplois**.

Par ailleurs, les Comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) sont chargés de détecter le plus précocement possible les difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde : 67 entreprises régionales ont bénéficié des services des CODEFI en 2014.



Selon l'INSEE, les entreprises de la région ont été moins en difficulté qu'en 2013 (-1%), indice d'une sortie de crise imminente. Ces défaillances sont notamment en recul dans l'industrie, la construction et les services aux entreprises.

▪ Accompagner les restructurations économiques

L'État assure un rôle de suivi et d'accompagnement actif des restructurations et de leurs conséquences socio-économiques. En 2014, ce sont **33 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)** concernant **4 100 salariés** qui ont été instruits dans la région (contre 45 PSE et 2 570 emplois en 2013).

Par ailleurs, en 2014, le **Contrat de sécurisation professionnelle**, mis en œuvre par Pôle emploi et piloté par la Direccte et les partenaires sociaux, a offert un accompagnement renforcé pour **6 600 salariés** licenciés économiques. Il a pour but de favoriser un retour rapide à l'emploi durable par la reconversion, le perfectionnement ou la création/reprise d'entreprise.

Afin de redynamiser le tissu économique régional, 50 conventions de revitalisation ont été signées en 2014 pour accompagner la création de nouveaux emplois, en compensation de ceux détruits.

■ Assurer l'adaptation des emplois

L'adaptation des salariés et cadres aux exigences d'un marché de l'emploi en pleine mutation est un enjeu fondamental. Elle est inhérente à la qualité du couple apprentissage/formation professionnelle.

▪ Soutenir l'apprentissage



Le dispositif de l'apprentissage en marche © Fotolia

Les **résultats de l'apprentissage en termes d'insertion professionnelle sont excellents** : près de 70 % des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation. L'apprentissage est un levier essentiel d'accès des jeunes à l'emploi. Pour autant, il est nécessaire

d'améliorer son image et de mieux le faire connaître auprès des publics cibles.

En 2014, environ 3 500 apprentis ont été formés dans l'académie de Lille (second rang national). Quatre axes de développement ont été poursuivis : favoriser la mixité des publics et des parcours ; renforcer le partenariat avec les entreprises ; sécuriser les parcours, et enfin professionnaliser les personnels.

Un soutien renouvelé à l'apprentissage

Le dispositif en faveur de l'apprentissage lancé dès 2013 a été rénové par la **loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale**, qui vise à sécuriser l'emploi, réorienter les fonds de la formation, donner transparence et simplicité pour les entreprises et offrir un cadre réformé pour la démocratie sociale. L'engagement de l'État en faveur de l'apprentissage se traduit par un nouveau régime d'aide avec notamment une aide de **1 000 euros à l'embauche du premier apprenti** et/ou d'apprentis supplémentaires, à compter du 1er juillet 2014. Initialement réservée aux entreprises de moins de 50 salariés, la prime s'appliquera également aux entreprises de moins de 250 salariés. Pour les TPE (ou micro-entreprises) de moins de 10 salariés, elle pourra être cumulée avec la prime de 1 000 euros par année de formation. L'objectif national est de 500 000 apprentis en 2017.

Par ailleurs, l'État s'engage à montrer l'exemple des « bonnes pratiques » en augmentant le nombre d'apprentis au sein de ses propres effectifs : d'ici à 2017 l'objectif visé est par exemple 50 % en plus par rapport à 2013 au sein des établissements publics de l'Éducation nationale. La découverte de l'apprentissage sera intégrée dès 2015 dans les modules d'information et d'orientation des collégiens. S'agissant de la fonction publique d'État, l'objectif est de passer de 700 à 10 000 apprentis d'ici à 2017.

▪ Conforter la formation professionnelle

Créé par la loi du 5 mars 2014, le **Compte personnel de formation (CPF)**, opérationnel depuis le 1er janvier 2015, a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun. Le CPF peut être ouvert dès l'âge de 16 ans et suit la personne même au chômage ou après un changement d'emploi, contrairement au dispositif précédent, le droit individuel à la formation (DIF), qui est supprimé. Le compte est crédité chaque année, à hauteur de **150 heures maximum sur 9 ans** (contre 120 h pour le DIF, soit une hausse de 30h).



Au-delà, des abondements supplémentaires peuvent être effectués par l'employeur, le salarié, Pôle emploi ou encore les conseils régionaux.

De plus, un **entretien professionnel** avec l'employeur est **obligatoire, tous les deux ans**, pour étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés. Un conseil en évolution professionnelle est aussi dispensé gratuitement par des institutions telles que Pôle emploi ou l'Apec.

Cette clarification des périmètres d'intervention respectifs de l'ensemble des acteurs s'accompagne d'un profond renouvellement des conditions de la gouvernance territoriale des politiques de formation professionnelle et d'emploi.

La démarche d'appui aux mutations économiques

En Nord – Pas-de-Calais, ce sont 17 actions de développement de l'emploi et des compétences qui ont été menées en lien avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles signé par le Préfet, le recteur et le président du Conseil régional. 20 secteurs d'activités en ont été bénéficiaires, parmi lesquels la mécanique-métallurgie, le transport, le textile, la vente à distance, l'industrie graphique, l'artisanat, ou l'économie sociale et solidaire.

⇒ Réuni pour la première fois en 2014, le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (**CREFOP**) est chargé d'élaborer une stratégie de formation professionnelle en Nord – Pas-de-Calais. Il rassemble l'État, la Région et les organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan national.

► Agir en faveur du développement économique, de la recherche et de l'innovation

En 2014, **23 778 entreprises ont été créées** en Nord – Pas-de-Calais, soit 1% de plus qu'en 2013. Cette hausse, essentiellement ressentie dans le département du Nord, est la **première depuis 2010**, signe d'un début de reprise économique. Ces créations (+6.8 % en région contre +4.4 en France métropolitaine) concernent trois secteurs de prédilection : les services aux entreprises, les services aux particuliers et le secteur comprenant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration.

■ Déployer le Pacte de responsabilité et de solidarité

Le **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** permet aux entreprises, en diminuant le coût du travail, de développer leurs investissements dans la recherche et l'innovation, la formation, la prospection de nouveaux marchés ou encore la transition écologique et énergétique. Toutes les entreprises employant des

salariés, soumises à un régime réel d'imposition, peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt. Son assiette est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. Le taux est passé de 4 à 6 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Au 28 février 2015, **28 980 entreprises** soumises à l'impôt sur les sociétés dans la région ont bénéficié immédiatement du dispositif du CICE pour un montant total de **près de 400 millions d'euros** (272,9 millions d'euros ont été imputés sur les résultats 2013 et 114,2 millions d'euros ont été restitués). Le total des créances de CICE 2013 se monte à 509,5 millions d'euros pour les entreprises de la région soumises à l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, 13 685 entreprises fiscalisées à l'impôt sur le revenu ont également bénéficié du CICE 2013 à hauteur de 17,4 millions d'euros. Cela porte le montant total des créances de CICE 2013 en Nord – Pas-de-Calais à plus de 520 millions d'euros à fin février 2015, dont plus de 405 millions d'euros immédiatement consommés.

■ Faciliter l'investissement en région Nord – Pas-de-Calais

- Le **référént unique pour les investissements (RUI)** auprès du Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais accompagne les projets industriels en région. Son objectif est « d'aider la région Nord – Pas-de-Calais à relever le défi de l'hospitalité industrielle ».

- L'attractivité de la région est avérée. La région est devenue internationale : elle accueille 1 600 établissements à capitaux étrangers et près de 100 000 salariés travaillent pour elles. De **nouvelles implantations** sont intervenues dans la région : EGID, SMMIL-E, Kubota à Bierne, Sourcéa.

- L'État accompagne la **reconversion de l'ancienne base aérienne de Cambrai-Epinoy**, dans le cadre du contrat de redynamisation de site de défense, et en facilitant la mutation du site vers le projet Narval. Porté par le groupe BT IMMO, Narval représente plus de 200 millions d'euros d'investissement et la création, à terme, de 1 300 emplois au sein d'une plate-forme intégrée dédiée au e-commerce. L'État est actif aux côtés des collectivités territoriales et auprès du porteur afin de faire de cette opération une reconversion exemplaire.

■ Encourager l'innovation, la recherche et les filières d'avenir

Le Nord – Pas de Calais compte 6 029 chercheurs (en équivalent temps plein), ce qui place notre territoire au 9^{ème} rang des régions françaises. Si le secteur de la recherche publique est fortement représenté (plus de 58 % des chercheurs de la région sont rattachés au secteur public, soit le 3^{ème} rang national), le développement des synergies publiques/privées et la recherche partenariale sont un enjeu de développement futur pour le Nord – Pas-de-Calais.



Sur le plan institutionnel, l'année 2014 a été la première année de plein exercice des deux instances de **gouvernance régionale** de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- le Parlement du savoir associant les élus, le monde économique et la société civile ;
- l'Espace prospectif et stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur le plan opérationnel, 2014 a vu la **labellisation** de plusieurs structures telles que le Centre d'Innovation sur les Technologies sans Contact (CITC – EuraRfid), reconnu en tant que centre de ressources technologiques. De plus, suite au choix de Lille officialisé fin 2013 comme site d'implantation d'une infrastructure de recherche en résonance magnétique nucléaire très haut champ (**RMN 1200 MHz**), un accord-cadre a été signé entre l'État, le CNRS, l'Université de Lille 1, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Conseil général du Nord et Lille Métropole Communauté Urbaine pour un coût total de 15 millions d'euros. Ce projet est inscrit dans le CPER 2015-2020.

– **Le Plan campus** a été signé à Lille en février 2014 et va mobiliser 1,3 milliard d'euros pour financer 13 campus scientifiques et universitaires sur le territoire français, dont le « campus grand Lille ». Les universités sont désormais autorisées à emprunter directement à la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement) pour la réalisation de leurs investissements.

Ce programme d'envergure permettra d'accélérer la réalisation des opérations sur les campus et la construction de campus d'avenir, durables, comme lieux de vie, de créativité et d'innovation. Il s'agit d'un engagement concret pour faire émerger en France des pôles universitaires et scientifiques d'excellence de niveau international, susceptibles d'attirer et de former les étudiants de France, d'Europe et du monde entier.

– Les **universités de Lille** se sont quant à elles engagées vers une **fusion**, rassemblant ainsi 6 300 personnels, dont le principal enjeu est d'être connues et reconnues à l'international mais également de bénéficier de financements pour la recherche (programme IDEX-Initiative d'excellence).

– L'implantation, dès septembre 2015, d'une **plate-forme régionale de transfert de technologie CEA Tech** (Commissariat à l'énergie atomique) au sein d'Euratechnologies a été confirmée en mars 2015 par le Premier ministre. Cette plate-forme, représentant 40 millions d'euros d'investissement, a pour ambition de dynamiser la recherche privée et de consolider la place de nos universités. Des collaborations avec d'autres centres en région sont à prévoir dans les années à venir. Plus de 1 500 emplois pourraient ainsi être créés.

Ainsi, avec le CEA Tech, l'INRIA (informatique et automatique) à Villeneuve d'Ascq, et l'ONERA (aéronautique) à Lille, la **région Nord – Pas-de-Calais**

sera la seule en Europe à disposer de trois grandes plates-formes d'innovation technologiques françaises. Enfin, une plate-forme de développement de **micro technologies** a été installée en juin 2014 sur le site du CHRU de Lille. Ce projet, intitulé SMMIL-E, s'appuie sur un partenariat entre le CNRS et l'université de Tokyo (Japon).

– Les **filières d'avenir** : la Stratégie Recherche Innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) Nord - Pas-de-Calais et les 34 plans de la Nouvelle France industrielle concourent à développer les filières d'avenir.

La French Tech

Le 27 novembre 2013, le Gouvernement lançait la French Tech, un nouveau label destiné à désigner les territoires les plus favorables aux « start-up », ces jeunes pousses numériques



dont le développement est essentiel pour l'avenir de l'industrie française. La French Tech c'est avant tout une marque ouverte et partagée qui permet à tous les acteurs du numérique de se coaliser pour gagner en visibilité sur la scène mondiale.

Un appel à candidatures a été lancé vers les écosystèmes numériques français pour que certaines villes obtiennent une labellisation « **Métropole French Tech** ».

La candidature de **Lille** a été retenue le 12 novembre 2014. Cette labellisation a permis à la métropole lilloise que soient reconnus son dynamisme dans le secteur de l'économie numérique et sa capacité à mobiliser les énergies locales pour développer des projets d'envergure. L'État, qui investit 200 millions d'euros confiés à Bpifrance pour accompagner les entreprises et 15 millions d'euros pour les aider à se faire connaître à l'international, attend des retombées en termes de création d'emplois, de création de richesses et d'image.

– Le PIA (**Programme d'investissements d'avenir**) permet à la région de développer 90 projets innovants, pour une enveloppe de 780 millions d'euros. En 2014, deux équipements financés dans le cadre du PIA ont pu être inaugurés : le microscope électronique en transmission cryo-analytique du projet **ImaginEx BioMED**, qui permet une imagerie des cellules et des tissus à très haute résolution et avec un criblage très rapide des éléments à étudier et la **Plateforme Realcat** dédiée au développement de catalyseurs pour les bio raffineries industrielles. Cette plate-forme unique au monde est portée par plusieurs laboratoires universitaires (chimie, biologie, informatique, automatique). Un troisième équipement a été mis en construction pour sa part : l'Institut français des matériaux agro-sourcés (**IFMAS**), en juin 2014 à Villeneuve d'Ascq.



■ Simplifier la vie des entreprises

L'État porte un ambitieux programme pluriannuel de simplification. Présenté en juillet 2013, il comporte plus de 120 mesures à destination des entreprises, dont deux **expérimentations** confiées au Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais :

- la simplification des autorisations des **transports exceptionnels** qui a permis de réduire le délai moyen d'intervention d'une autorisation de 2 mois à 8 jours, avec modernisation du processus d'instruction et mise en place d'une véritable gestion des trajets ;
- la délivrance d'une autorisation unique regroupant l'autorisation ICPE et le permis de construire pour les **installations de production d'énergies renouvelables** qui doit permettre de réduire le délai moyen d'obtention d'une autorisation de plus de 15 mois à moins de 12 mois.

Nombre des 120 mesures à destination des entreprises sont rassemblées dans la loi du 2 janvier 2014 qui porte notamment sur :

- l'allègement des obligations comptables, qui bénéficie aux très petites entreprises (1,3 million de TPE de moins de 10 salariés) et aux petites entreprises (moins de 50 salariés) ;
- le développement de la facturation électronique entre l'Etat et ses fournisseurs ;
- la sécurisation du cadre juridique du financement participatif (crowdfunding) afin de faciliter son développement (création d'un nouveau statut de «conseiller en investissement»).

Le Conseil de la simplification pour les entreprises, créé en janvier 2014, a présenté, le 14 avril 2014, 50 premières mesures, dont la plupart entrent en application en 2015. Certaines peuvent être mises en œuvre sans disposition législative particulière :

- facilitation de l'accès au droit pour les entreprises,
- application d'un principe de non-rétroactivité fiscale,
- publication à date fixe des instructions fiscales.

Par ailleurs, adoptée en novembre 2014, la loi relative à la simplification de la vie des entreprises, constitue l'une des réformes structurelles prévues par le Pacte de responsabilité et de solidarité, et traduit l'un des engagements du Programme national de réforme adopté au printemps 2014. Elle identifie les mesures les plus utiles pour alléger les charges administratives des entreprises et prévoit notamment d'étendre le titre emploi service entreprise ou encore de simplifier diverses obligations déclaratives dans le domaine fiscal, comme la déclaration des honoraires ou les relevés de frais généraux.

L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE

Garantir le bien-être social, économique, culturel des populations, assurer l'égalité des chances, informer, alerter, protéger les personnes vulnérables, les biens et l'environnement sont des missions qui relèvent de l'État. Dans ce volet de cohésion sociale, la première des priorités est celle de la jeunesse.

► Assurer l'égalité des chances

L'égalité des chances, enjeu social très important en Nord – Pas-de-Calais, justifie un effort particulier mené par l'État dans de multiples domaines.

■ Réformer la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a profondément réformé ce domaine.

■ Mettre en œuvre la nouvelle politique nationale de renouvellement urbain

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville a été dévoilée le 17 juin 2014 et, à la fin de l'année (30 décembre), un décret est venu fixer la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains : 155 sont retenus en Nord – Pas-de-Calais.

Un nouveau contrat de ville et un zonage unique

Trois mots d'ordre ont été au cœur de la réforme :

- **simplification** : donner une meilleure visibilité à la politique de la ville ;
- **efficacité** et cohérence : concentrer les moyens vers les quartiers et optimiser les leviers d'action publique dans le cadre d'une démarche intégrée ;
- **co-construction** : favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent et combattre les discriminations dont ils sont victimes.

L'objectif de la réforme est de remplacer les zones urbaines sensibles et l'ensemble des zonages existants par les « **quartiers prioritaires de la politique de la ville** » afin de :

- **simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire** : la méthodologie utilisée a été de fixer un **critère** simple, objectif et révélateur de la situation de décrochage des quartiers à savoir le **niveau de revenu des habitants** ;
- **concentrer les interventions publiques** dans une logique d'efficacité (de 1 300 quartiers à 2 500 aujourd'hui). Les contrats de ville sont ainsi adossés au projet de territoire porté par l'intercommunalité et seront le **cadre unique pour les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique**.

La signature de nombreux nouveaux contrats de ville est attendue dans le courant de l'année 2015.

C'est dans notre région, à Lens, que le Président de la République a lancé le **Nouveau programme national de renouvellement urbain** (NPNRU). Le Nord – Pas-de-Calais, qui a des besoins particulièrement importants, sera la première région, après l'Ile-de-France, à en bénéficier, avec environ 500 millions d'euros de crédits nouveaux, soit 10 % du total national. Les quartiers susceptibles de bénéficier de ce programme sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nord – Pas-de-Calais

- 900 000 personnes, soit près d'1/4 de la population régionale ;
- revenu médian : 11 450€ (16 000€ en moyenne régionale) ;
- taux de chômage supérieur de 4 points à la moyenne régionale ;
- 155 quartiers prioritaires concernés, représentant 118 communes et 24 EPCI.

■ Assurer l'accès de tous à un logement décent

La politique du logement est restée en 2014 une des grandes priorités d'action de l'État pour faire face aux enjeux de forte tension sur le marché du logement.



Le maintien d'une forte demande a conduit à poursuivre l'effort de construction de nouveaux logements sociaux, à hauteur d'environ **6 800 logements** pour la région Nord – Pas-de-Calais. Il s'agit là du **résultat le plus élevé de ces quatre dernières années**. Cet effort s'est concentré en priorité dans les secteurs où la demande est la plus forte, en premier lieu la métropole lilloise. Le financement du logement social cible les populations les plus fragiles, et accroît de façon significative l'offre reposant sur les prêts locatifs aidés d'intégration (1 750 PLAI).

Depuis 2008, 4 500 ménages ont fait une demande au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) et ont été reconnus prioritaires. Les familles ont été relogées à 92 %, les autres étant en cours de relogement.

Hors logement social, l'État s'est attaché à territorialiser le nouveau dispositif d'investissement locatif pour relancer la construction de logements intermédiaires en renforçant l'intérêt à investir dans les zones de forte centralité.

SOGINORPA, premier bailleur HLM

L'organisme « Maisons et Cités SOGINORPA », bailleur historique du bassin minier et propriétaire de 62 000 logements anciennement miniers, a connu sa première année en tant que société anonyme HLM. Son changement de statut a donné lieu, sous l'égide d'une mission d'accompagnement permanente de l'État à :

- la signature d'un protocole cadre en mai 2014 entre le Préfet de région et les présidents de Maisons et cités,
- la signature de la première Convention d'utilité sociale en juillet 2014,
- la rédaction de 300 projets de conventions d'aide personnalisée au logement (APL) fixant notamment les plafonds de ressources et de loyers applicables à la location de ces logements et permettant l'ouverture des droits à l'APL pour les locataires éligibles.

■ Lutter contre les discriminations

La lutte contre les discriminations concerne l'ensemble des domaines, dont deux en particulier concentrent les efforts des services de l'État en Nord – Pas-de-Calais.

■ La lutte contre les discriminations femmes-hommes

La **lutte contre les discriminations de genre** a été conduite par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et par les deux directions départementales de la cohésion sociale. Elles ont

assuré la mise en œuvre du 4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'éducation et la lutte contre les stéréotypes.

Dans le Nord, plus de 2,2 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, à leur hébergement et, à leur accès ou retour à l'emploi. Dans le Pas-de-Calais, une attention particulière a été portée à l'accès à la pratique sportive des femmes en situation précaire et/ou issues des quartiers prioritaires.

En 2014, le partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil régional et l'État (DRDFE) a par ailleurs permis la signature d'un plan d'actions régional pour la **promotion de l'entrepreneuriat féminin** à l'occasion du Salon « Créer ». Son but est d'augmenter significativement la sensibilisation des femmes à l'entrepreneuriat, de favoriser l'accompagnement ante et post-crédation ainsi que la mise en réseau des femmes porteuses de projets d'entreprise.

■ La mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, de nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées. Un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : les « **Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap), documents de programmation pluriannuelle** qui précisent la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement. Ils engagent le gestionnaire de l'établissement qui les signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans maximum.

C'est ainsi dans ce cadre, qu'avec le soutien de l'association Egalité des chances, les premières Assises de l'accessibilité en Sambre-Avesnois se sont tenues en novembre 2014 à Feignies, pour lancer une dynamique de suivi et d'accompagnement du territoire.

■ Réduire la pauvreté

L'État agit pour la réduction de la pauvreté en région grâce, notamment, à l'intervention de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

■ Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté 2013-2017

Depuis 2010, sous l'effet de la crise, la pauvreté dans la région s'est accrue. Entre fin 2012 et fin 2013, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA dans la région est ainsi de 5,42 %.



Face à ce contexte difficile, la mise en œuvre du plan pluriannuel 2013-2017 contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prend tout son sens. Celle-ci a été initiée par des rencontres territoriales en présence de François Chérèque, chargé du suivi du plan de lutte contre la pauvreté, et ont réuni près de 300 personnes.

En 2014, l'État a assuré la mise en œuvre du plan pauvreté en organisant les Assises territoriales du travail social, en participant à l'expérimentation de la Garantie jeunes ou encore au travers du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Nord.

■ Les États-généraux du travail social

En 2014, la région Nord – Pas-de-Calais a organisé pour l'inter région Nord (incluant la Picardie et les régions normandes) les Assises territoriales du travail social. Ces assises se sont inscrites dans le cadre des États-généraux du travail social, engagés en 2013 par le Gouvernement et qui visent à donner la parole aux différents acteurs sociaux et à faire émerger des consensus sur les évolutions des pratiques à mettre en œuvre comme sur la manière d'améliorer l'accompagnement des personnes.

■ L'aide alimentaire

Les services de l'État en Nord – Pas-de-Calais ont conduit une étude qui donne pour la première fois une vision d'ensemble de l'aide alimentaire dans la région : 471 structures et 882 lieux de distribution ont été identifiés. On estime à 42 millions le nombre de repas distribués en 2012 en région, auxquels il faut ajouter plusieurs millions d'euros distribués en tickets ou en bons alimentaires.

■ L'hébergement d'urgence

L'État a en charge la **prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables**.

A ce titre, le Préfet de région dispose d'une enveloppe régionale de plus de **102 millions d'euros** destinée essentiellement au financement d'actions de veille sociale, d'hébergement d'urgence, d'hébergement d'insertion et de logement adapté. Ainsi, **3 331 places d'hébergement d'urgence** ont été financées en 2014 dont 151 ont été transférées sous le statut de « centre d'hébergement et de réinsertion sociale » par souci de sécurisation financière de l'activité des opérateurs. Ce mouvement sera renforcé en 2015 avec le transfert de 457 places supplémentaires.

Par ailleurs, un dispositif de renforcement de la **capacité d'hébergement** a été mis en place en période hivernale pour la mise à l'abri des personnes sans domicile.

Au total, **1 041 places sont mobilisables** suivant le niveau de vigilance dont 642 dès le niveau jaune (temps froid), sans compter, en cas de nécessité, la réquisition de locaux.

■ Rendre la culture accessible à tous

La démocratisation de la culture est une action transversale de l'État qui, au travers de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), soutient de manière constante des institutions et des dispositifs de transmission des savoirs et des pratiques culturelles, depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur.

■ Par la promotion de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle fait l'objet dans le Nord – Pas-de-Calais d'un engagement significatif de l'État et des collectivités territoriales, en termes de financement et d'élaboration d'offre, en particulier dans le cadre du Comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle (CoPREAC). Celui-ci remédie aux inégalités constatées entre les territoires en matière d'accès à l'art et à la culture pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Des programmes adaptés aux différents contextes territoriaux fondés sur le principe de résidence-mission d'artistes sont proposés aux collectivités afin de garantir à chaque jeune un véritable parcours d'éducation artistique. Les plus sollicités de ces programmes sont les Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), Artiste rencontre territoire scolaire (ARTS), Artiste rencontre territoire (ART) et Qu(ART)ier.

En 2014, de nouvelles collectivités de la région se sont engagées dans un CLEA pluriannuel, comme la communauté de communes Cœur d'Ostrevent ainsi que les quatre communautés de communes composant le Syndicat mixte du Montreuillois.

2014 a vu le lancement du **CLEA Dunkerque Grand Littoral** conclu pour la période 2013-2016 entre la Communauté urbaine de Dunkerque, la DRAC Nord – Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Nord. L'agglomération a accueilli cinq artistes qui ont vécu chacun une résidence-mission sur le territoire communautaire de janvier à mai 2014.

■ Par l'accompagnement du réseau des musées

La région Nord – Pas-de-Calais compte désormais 47 « musées de France », le Haut Conseil des musées de France ayant voté à l'unanimité le 9 décembre 2014 l'attribution de l'appellation à la **Cité internationale de la dentelle et de la mode** de Calais. Le comité régional du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) a attribué 260 000 € pour l'aide à l'acquisition de 34 œuvres ou ensemble d'objets par 10 musées de la région Nord – Pas-de-Calais comme Les fileuses de lin de Francis Tattegrain, (1896) acquis par le musée d'Opale Sud de Berck-sur-Mer.



Enfin, la première pierre du nouveau **musée de Sars-Poteries** a été posée afin de valoriser une collection unique et donner à ce lieu de création et d'exposition une ampleur nationale et internationale. Ce lancement fait suite à la décision du Département du Nord en 2009 de construire un nouveau musée offrant un espace de visite de 1 000 m². D'un montant de 11,2 millions d'euros, la construction de ce nouveau musée a été financée par l'État à hauteur de 20 % au titre du **Plan musées**.

■ Par le soutien à la création et aux créateurs

Les créateurs sollicitent l'expertise des conseillers de la DRAC dans les différents domaines artistiques (danse, musique, théâtre, arts du cirque et de la rue, arts plastiques). Dans le domaine du spectacle vivant, la région se caractérise par la densité et la diversité des institutions labellisées par l'État au niveau national.

La région compte sept scènes nationales pluridisciplinaires. L'année 2014 a été marquée par la réouverture de l'une d'entre elles, le **Bateau Feu**, scène nationale à **Dunkerque**, dotée de deux nouvelles salles, dont la plus grande de 708 places. D'un montant de 15 millions d'euros HT, la réhabilitation de ce lieu culturel emblématique qui accompagne les équipes artistiques de la région Nord – Pas-de-Calais et joue un rôle moteur dans la réalisation de projets transfrontaliers (Grande-Bretagne et Flandre), a été financée à plus de 37 % par l'État (5,5 millions d'euros).

■ En portant une politique pour le livre et la lecture

Dans une région où le taux d'illettrisme des adultes est encore de 12 %, soit 5 points au-dessus de la moyenne nationale (7 %), la maîtrise de la lecture est l'accès incontournable à la citoyenneté et à la culture. L'État s'engage en accompagnant la construction de bibliothèques et en menant une politique active en faveur du livre et de la lecture sur tous les supports, papier ou numérique.

Trois **bibliothèques** construites avec le soutien de l'État ont été ouvertes en 2014 dans le Pas-de-Calais, à Rouvroy, Leforest et Anzin-Saint Aubin. L'État s'engage dans le domaine de la lecture publique, dans le cadre de **Contrats territoire lecture**. Dans le Pas-de-Calais, le contrat signé en 2012 entre le Département et l'État a permis en 2014 de renforcer les projets de réseaux de lecture publique du territoire. **La première Nuit des bibliothèques** est l'un des points-forts du Contrat territoire lecture signé avec la MEL et le Département du Nord, destiné à renforcer la visibilité du réseau des médiathèques sur les 85 communes de la métropole lilloise.

Développer l'engagement associatif

Enfin, la **grande cause de l'année 2014** a été « l'engagement associatif ». Le public a été incité à s'engager au sein d'une structure associative, par voie publicitaire. Par ailleurs, la **Commission consultative du fonds de développement de la vie associative a été installée**.

Cette instance a pour objectif de refonder les bases d'un partenariat équilibré entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif pour améliorer la transparence des critères d'octroi de subventions ou la gouvernance démocratique, en mettant en place le non cumul des mandats associatifs.

► Se mobiliser pour la jeunesse

La jeunesse est l'une des priorités majeures du Gouvernement. Elle se concrétise notamment dans le Plan Priorité Jeunesse. Région de France comptant le plus de jeunes de moins de 20 ans, le Nord – Pas-de-Calais est particulièrement concerné par ce plan.

■ Garantir la réussite de tous les élèves

L'académie de Lille en quelques chiffres :

- 851 747 élèves : 460 743 dans le 1^{er} degré et 391 004 dans le 2nd degré (soit la deuxième place au plan national du point de vue des effectifs et 7 % des effectifs scolaires nationaux) ;
- 4 204 établissements scolaires ;
- 163 561 étudiants en enseignement supérieur ;
- 21 736 apprentis.

■ Les résultats aux examens

L'année 2014 a été marquée par des résultats contrastés dans l'Académie de Lille : une hausse pour les filières technologiques et professionnelles du baccalauréat et une baisse pour le baccalauréat général et pour les BEP/CAP, observée également au niveau national.

- **Pour le diplôme national du Brevet** : 85,7 % de réussite (+1,4 points) ;
- **Pour le Baccalauréat** : 90,7 % au bac général (-1,1), 92,6 % au bac technologique (+4,9), 81,6 % au bac professionnel (+3,7) ;
- **En CAP** : 82,1 % (-0,3) et **au BEP** : 77,4 % (-1,4) ;
- **En BTS** : 78,8 % (-2,4).



▪ La réforme de l'éducation prioritaire

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé en juin 2014 une réforme profonde de la politique d'éducation prioritaire.

Elle a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements là où se rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

⇒ Deux catégories d'établissements sont ainsi définies :

- les **Réseaux d'Éducation Prioritaire** (REP au nombre de 739) regroupant les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire,
- les **Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés** (dits REP+ au nombre de 350), qui concerneront les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

A la rentrée 2014, 11 réseaux REP+ préfigurateurs ont été identifiés dans l'académie (8 dans le Nord et 3 dans le Pas-de-Calais) intégrant 91 écoles primaires autour de 11 collèges « têtes de réseau ».

La cartographie de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015

Elle sera constituée de :

- **41 REP+** : 31 dans le Nord et 10 dans le Pas-de-Calais : 41 collèges et 302 écoles primaires,
- **78 REP** : 46 dans le Nord et 32 dans le Pas-de-Calais : 78 collèges et 480 écoles primaires.

Un travail a été mené par les services de l'État avec les collectivités territoriales pour assurer une bonne articulation de ce nouveau dispositif avec la politique de la ville, en particulier pour favoriser la prise en compte des questions éducatives dans les contrats de ville, dont le recteur est cosignataire.

La politique des internats comme levier de réussite scolaire a également été relancée, par la définition d'un nouveau label national de qualité et d'attractivité : les **internats de la réussite**, fondés sur un cahier des charges précisant le projet pédagogique et éducatif. Un travail de diagnostic a ainsi été mené en 2014 en partenariat avec les collectivités compétentes sur les 74 internats de l'académie afin d'identifier les besoins et proposer une offre attractive par territoire en tenant compte des priorisations des publics.

▪ Le plan national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire »

Ce plan annoncé par le Premier ministre le 21 novembre 2014 s'articule avec d'autres plans comme celui de la prévention de l'illettrisme, de la lutte contre l'absentéisme, de la prévention du harcèlement. Le décrochage scolaire doit être combattu au sein des établissements par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en associant les familles et en facilitant l'innovation pédagogique au sein des établissements. L'un des axes retenus consiste à personnaliser l'accompagnement des jeunes décrocheurs.

Chiffres clés de la lutte contre le décrochage scolaire en 2013-2014

- près de **4 000 jeunes** ont été accompagnés par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- 87 actions collectives de remobilisation ont été proposées dans les 14 bassins d'éducation pour près de 1 800 jeunes ;
- de janvier à octobre 2014, les 16 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été mobilisées pour **repérer, orienter et accompagner 18 066 jeunes potentiellement décrocheurs** identifiés par le système interministériel d'échange d'informations. Ils constitueront la base du travail de repérage et de coordination des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Deux dispositifs nouveaux ont été proposés en région à des jeunes décrocheurs :

- le **lycée de la nouvelle chance** implanté au lycée du Pays de Condé a accueilli à la rentrée de septembre 2014 15 jeunes décrocheurs du Valenciennois pour préparer un baccalauréat professionnel « technicien d'usinage ou maintenance des équipements industriels » en alternance, dans le cadre d'un partenariat avec l'Union des industries et des métiers de la métallurgie ;
- un **premier dispositif de service civique en alternance « rebond »** a accueilli 12 jeunes de 16 à 19 ans en novembre 2014, dans le cadre d'un partenariat entre le lycée professionnel Sévigné et le centre socioculturel Belencontre-Phalempins à Tourcoing.

Enfin, une offre d'enseignement performante passe également par l'amélioration de la formation des professeurs. Ceux-ci bénéficient désormais de l'offre de formation de l'**École supérieure du professorat et de l'éducation** (ESPE) qui a ouvert ses portes en septembre 2013. Cette école assure la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation et participe à leur formation tout au long de la vie. A la rentrée 2014, l'ESPE a accueilli plus de 5 000 inscrits (soit une hausse

de 1 200 personnes) dans le cadre du Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et a proposé plus de 20 000 journées stagiaires pour la formation continue des enseignants.

■ Accompagner les jeunes vers l'emploi

Deux dispositifs complémentaires aux mesures générales pour l'emploi ciblent les jeunes.

▪ Amplifier le service civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, ce dispositif d'engagement volontaire monte en puissance depuis sa création. Il connaît en effet un engouement massif auprès des structures mais également auprès des jeunes.

Le service civique

Avec pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociales, le service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ni d'expérience, l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité, par la réalisation de missions d'intérêt général et citoyennes. D'une durée de 6 à 12 mois, représentant au moins 24 heures hebdomadaires, ces missions sont accomplies auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements publics en France ou à l'étranger. Les volontaires interviennent dans 9 domaines d'actions : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, santé, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence. Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil, pour un total de 573 euros nets par mois, ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Le dispositif service civique est coordonné sur le plan national par l'**Agence du service civique**. Le Préfet de région est le délégué territorial de cette agence. Il assure, avec l'appui de la DRJSCS, la coordination des politiques de promotion, d'évaluation et de contrôle du service civique.

En région Nord – Pas-de-Calais, **1 228 jeunes** ont pu bénéficier du dispositif, soit une consommation de 98 % de l'enveloppe régionale attribuée. Les volontaires ont effectué leur mission au sein de plus de **300 structures régionales** (association, entreprises, secteur public) dans des thématiques diverses (éducation pour tous, solidarité et sport pour les trois les plus représentées)

pour une **durée moyenne de 7 mois**. De plus, des partenariats innovants sont créés comme celui entre un centre social accueillant des volontaires et un établissement scolaire dans le cadre du décrochage scolaire.



Le dispositif du service civique © ANSC - Picture Tank

La généralisation du dispositif a été annoncée début 2015 : le service civique va devenir universel, permettant d'augmenter fortement le nombre de jeunes volontaires. Avec cette réforme, **3 000 jeunes en service civique sont attendus en 2015 dans la région**.

▪ Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Créé par la loi du 1er décembre 2008, ce fonds soutient des structures régionales pour développer des actions expérimentales au bénéfice des jeunes de moins de 25 ans. En 2014, ce soutien s'élevait à 272 860 euros et a pu bénéficier à 5 projets répartis sur l'ensemble de la région.

⇒ L'initiative « **Nos quartiers ont du talent** » est portée depuis 2005 par l'association du même nom et par des entreprises et soutenue par les services de l'État. Elle vise à accompagner dans leur recherche d'emploi les jeunes diplômés BAC+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, par le biais de parrainages. L'association anime ainsi une communauté de parrains et marraines favorisant les échanges de bonnes pratiques.

■ Assurer la transmission du devoir de mémoire

Avec près de 580 000 soldats morts sur leur sol et plus de 300 villages et villes anéantis, les départements du Nord et du Pas-de-Calais figurent au premier rang des régions détruites à l'issue de la Grande Guerre. Arras, à l'instar de Reims et Verdun a été déclarée ville martyre.

L'ensemble des services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année 2014 pour promouvoir toutes les actions et initiatives visant à commémorer le Centenaire de la Première Guerre mondiale, autour du groupement d'intérêt public (GIP) « **Mission pour le centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014** ».



Le **label « Centenaire »** décerné par ce groupement permet de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires. Les projets retenus figurent sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et sont éligibles à un financement de la Mission nationale du Centenaire.

De nombreux projets ont été reconnus par le GIP :

- dans le Pas-de-Calais : 80 projets autour de la célébration de la 1^{ère} Guerre Mondiale ont été recensés, 39 d'entre eux ont été labellisés ;
- dans le Nord : 45 projets ont été labellisés en 2014.

Par ailleurs, les services de l'État (DIRECCTE) ont contribué à **développer le tourisme de mémoire** lié aux conflits mondiaux en participant à la création de nouveaux équipements (portail de Souchez, musée de Fromelles...) et de produits touristiques intégrant les commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

Le Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette



© Préfecture du Pas-de-Calais

Le 11 novembre 2014, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le Président de la République a inauguré le Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette, près d'Arras.

Établi sur le plateau, au sud-est de la nécropole nationale - plus grand cimetière militaire français -, le Mémorial est dû à l'architecte Philippe Prost. Il forme un anneau de 345 m de circonférence, sur lequel sont inscrits par ordre alphabétique, sans distinction de nationalité, de grade ni de religion, les noms des 580 000 soldats de toutes nationalités morts en Flandre française et en Artois entre 1914 et 1918.

Ce monument est le résultat d'une initiative inédite portée par la Région Nord - Pas-de-Calais avec le soutien de l'État (ministère de la Défense). Cette réalisation est unique car elle incarne la nouvelle dimension du travail de mémoire, en dépassant l'opposition entre vainqueurs et vaincus. Elle évoque la souffrance partagée par tous les soldats, la mort de masse qui, entre 1914 et 1918, a fauché une génération d'hommes et endeuillé des millions de familles. Le Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette vise aussi à souligner la paix qui règne pour la première fois de façon durable sur le continent européen.

■ Soutenir le développement du sport

Développer la pratique sportive à tous les âges, pour tous les publics et tout au long de la vie comme facteur d'épanouissement personnel, s'inscrit dans la lutte contre les inégalités d'accès et place les activités physiques et sportives au cœur de la politique gouvernementale de santé publique.

Pour mettre en œuvre cette politique, les crédits d'intervention du Centre National de Développement du Sport (CNDS) ont pu être mobilisés en 2014 en région à hauteur de **7,3 millions d'euros**. Ces crédits ont permis de développer :

- une initiation à la **pratique**, pour les jeunes scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire et les jeunes handicapés (369 modules pour 4 712 élèves et 192 jeunes handicapés). 1 338 805 € ont été dédiés au soutien direct à l'emploi sportif, ce qui représente 148 emplois en cours dont 60 créations de poste en 2014 ;

- l'accueil de **grandes manifestations sportives internationales** : outre l'Euro de football 2016, la région va prochainement accueillir l'Eurobasket 2015, qui va regrouper 24 nations et dont la phase finale se déroulera, du 12 au 20 septembre 2015, au stade Pierre-Mauroy de Lille ;

- le soutien au **sport de haut niveau** : 21 structures des Parcours d'excellence sportive (hors CREPS) de 17 disciplines qui ont été soutenues. L'accompagnement individuel des sportifs inscrits sur les listes ministérielles et licenciés en Nord - Pas-de-Calais a mobilisé 120 000 €.

- la **santé par le sport** grâce au Plan national sport santé bien-être : le travail partenarial avec l'Agence Régionale de Santé et le soutien du CNDS ont permis d'accompagner 159 actions ;

- la **professionnalisation** des emplois sportifs ;

- la **politique d'apprentissage dans le champ de la jeunesse et des sports**, qui s'appuie sur les trois centres de formation d'apprentis (CFA) de Wattignies (rattaché au CREPS), Genech (métiers ruraux) et Campagne les Boulonnais (activités équestres).



Santé par le sport : le judo © DRJSCS

L'ÉTAT PROTÈGE LES POPULATIONS

La protection des personnes, des biens et de l'environnement relève des missions régaliennes de l'État.

► Assurer la sécurité des personnes et des biens

L'année 2014 et le début de l'année 2015 ont été marqués par le **renforcement de la lutte contre le terrorisme**. Le combat contre le terrorisme implique la mise en œuvre de la sécurité des Français, tout en préservant les libertés publiques.



© www.Ghesquiere.fr

La loi du 13 novembre 2014 et ses décrets d'application pris en début d'année 2015 ont renforcé les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme en venant réprimer l'apologie du terrorisme et la provocation à des actes de terrorisme. Des mesures telles que le blocage de l'accès aux sites faisant l'apologie du terrorisme, le déréférencement de ces sites dans les moteurs de recherche, ou la création d'une infraction de répression de l'apologie du terrorisme punie par 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende, ont ainsi été créées.

Ces mesures préventives se traduisent, en région, par le signalement via la **plate-forme d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation violente des jeunes** « candidats » au départ vers des lieux de combats mais également par le déploiement de forces armées (« opération sentinelle ») sur les sites sensibles de la région.

La **lutte contre la délinquance** occupe également une place importante dans les deux départements. Une mobilisation forte des services dans le Nord a abouti à une baisse significative des faits constatés, notamment dans le domaine des cambriolages. Dans le département du Pas-de-Calais, face à l'augmentation des cambriolages

en 2014, le plan de lutte contre les cambriolages a été renforcé, par l'accentuation de la présence policière sur la voie publique mais également en appui sur la vigilance citoyenne. Dans le département du Nord, plus de 2 millions d'euros ont permis de soutenir des actions (hors projets de vidéoprotection) de prévention de la délinquance.

L'État lutte également contre les **violences faites aux femmes**. En 2014, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Pas-de-Calais a décliné localement le Plan de lutte contre les violences



faites aux femmes et le réseau d'associations a assuré plus de 800 heures de permanences mensuelles dans 30 points sur le territoire : ce sont ainsi environ 500 personnes qui ont été accueillies, par exemple, au sein des accueils de jour de Béthune et de Lens. Dans le département du Nord, l'action de la DDCS a notamment permis la mise en place progressive du dispositif « Téléphone grand danger » ou encore le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Pour réduire le nombre d'accidents et de victimes, l'action de l'État dans le domaine de la **sécurité routière** allie prévention, dissuasion, formation et répression. En 2014, le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés ont baissé. Le nombre de personnes décédées a diminué dans le Pas-de-Calais (66 morts) mais le nombre global en région a progressé du fait d'une forte hausse dans le Nord (85 décès). Cette hausse est principalement due à l'augmentation d'accidents mortels des véhicules légers et des piétons, plus vulnérables aux accidents graves. Dans ce contexte de hausse, les effectifs de police et de gendarmerie intensifient les actions de prévention et de répression en direction des usagers vulnérables.

Enfin, co-présidés par les Préfets et les procureurs, les **comités opérationnels départementaux anti-fraude** (CODAF), créés en 2008, sont la structure départementale de référence en matière de lutte contre différents types de fraude (travail illégal, fraude fiscale, fraude aux prestations sociales...). Ils rassemblent tous les services opérationnels au niveau local : police, gendarmerie administration préfectorale, fiscale, douanière et du travail, Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, RSI et MSA. Cette coordination permet de réaliser des signalements entre administrations partenaires et de mener des opérations conjointes ou concertées.

► Prendre en charge la sécurité civile et la prévention des risques

La mission de sécurité civile de l'État comprend la planification, la gestion des crises, la protection et l'accompagnement des populations ainsi que la sensibilisation aux risques majeurs.

En 2014, l'État a fait face à plusieurs situations exceptionnelles : des alertes pour des vents violents en février, des épisodes orageux entre mai et juin, mais aussi de nombreuses alertes concernant des risques d'inondations ou de submersion marine. C'est pourquoi l'État consacre, dans le Nord-Pas-de-Calais, une attention particulière à la lutte contre les risques d'inondation et de submersion marine.

Pour améliorer l'efficacité de ses services lorsque la crise survient, l'État organise régulièrement des exercices de gestion de crise au niveau zonal ou départemental, avec de nombreux partenaires.

Exercice ORSEC contre la fièvre aphteuse



Exercice au centre opérationnel départemental (COD) © Préfecture du Nord

Dans le cadre de la préparation des agents de l'État, des collectivités et des associations partenaires, le Préfet du Nord a organisé le 2 décembre 2014 un exercice ORSEC d'entraînement à la coordination des services dans la mise en oeuvre, en cas d'urgence, du plan d'intervention sanitaire contre les épizooties. Les services réunis au centre opérationnel départemental (COD) en préfecture ont fait face à une alerte fictive à l'épidémie de fièvre aphteuse dans le département du Nord pendant une journée.

Le plan d'intervention sanitaire en urgence contre les épizooties (maladies animales hautement contagieuses) vise à assurer une réponse rapide, efficace et soutenue des services et des organismes concernés afin de confirmer ou non la suspicion de maladie animale, d'éliminer rapidement le foyer concerné et la source de virus, d'éviter la propagation de la maladie et assurer la protection des cheptels sains, et enfin de gérer la communication.

Dans la gestion de l'événement fictif, la définition des rôles de chacun, les échanges d'information et de documents, la prise de décisions rapide en COD et l'organisation de la communication vers le public et les professionnels ont été testés.

Le travail de planification et la réalisation d'exercices permettent de renforcer la capacité d'intervention de tous les partenaires et de répondre collectivement au mieux, à une situation d'urgence.



Exercice de grande ampleur - Tunnel sous la Manche © SDIS 62

Six exercices dans le **tunnel sous la Manche** ont par ailleurs été effectués en 2014, dont l'un de grande ampleur dans la nuit du 25 au 26 janvier, portant sur l'évacuation de passagers des nouvelles rames ALSTOM : 600 figurants ont été impliqués dans ce scénario.

L'État poursuit sa mobilisation dans la **prévention des risques** en intervenant notamment sur :

- **les risques d'inondation** : l'État a accompagné l'élaboration puis la labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations de l'Yser et de la Canche. De plus, la mise en oeuvre de la Directive européenne dite « inondation » s'est poursuivie avec l'approbation des cartographies de risques, l'élaboration du plan de gestion du bassin Artois-Picardie, mis à la consultation du public jusqu'en juin 2015 et le début de l'élaboration de stratégies locales de lutte contre les inondations. Ces dernières phases font l'objet d'une concertation importante dans les territoires ;

- **la surveillance des ouvrages hydrauliques** : le service de contrôle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a inspecté 21 digues, écluses et barrages dans la région ;

- **les risques miniers** : des plans de prévention ont été prescrits dans 10 communes. Par ailleurs, les demandes déposées par les exploitants miniers ont été instruites. Enfin, Douai a accueilli les Assises nationales des risques technologiques qui ont réuni plus de 800 personnes le 16 octobre 2014. L'objectif était de rassembler tous les acteurs de la prévention des risques industriels autour de thèmes



d'actualité et de réflexion de fond, d'informer chacun et de réfléchir à de nouvelles pratiques dans la région. En effet, avec son riche passé industriel, ses 4 millions d'habitants, ses 54 sites Seveso seuil haut et son détroit maritime - le plus fréquenté au monde -, le Nord - Pas-de-Calais est une région particulièrement concernée par la prévention des risques technologiques.



Intervention du Préfet de région aux Assises nationales des risques technologiques
© Préfecture du Nord

► Préserver la santé de tous

■ En luttant contre les risques par des activités de contrôle

La préservation de la santé et d'un environnement sain dont les risques sont maîtrisés, est garantie par le biais, tout d'abord, de contrôles effectués par différents services.

- **Les contrôles routiers** : la DREAL est chargée d'assurer le contrôle des véhicules de transport routier et des entreprises de transport. 6 730 véhicules ont été contrôlés en 2014, pour rappeler le cadre d'une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales et de celles encadrant le cabotage ;
- **Les contrôles des installations classées pour la protection de l'environnement** : les inspecteurs de ces sites ont procédé à plus de 1 200 contrôles. Ils ont établi 151 arrêtés de mise en demeure et dressé 41 procès-verbaux transmis au procureur de la République. Plus de 600 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse ont été conduits afin de vérifier la conformité des rejets industriels dans l'air et dans l'eau ;
- **Les contrôles d'hygiène** : la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a procédé à des contrôles d'hygiène dans des exploitations produisant des denrées végétales et des contrôles à l'importation des denrées alimentaires. De plus, un **3^{ème} service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières a été créé**, localisé au port de Dunkerque : il contribue au développement de l'activité du port tout en assurant des contrôles inhérents aux importations.

- Les contrôles de **l'inspection du travail** : l'inspection du travail est intervenue, dans le secteur des chantiers tout particulièrement avec des contrôles ciblés sur les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. 12 000 interventions ont été réalisées en direction des entreprises, dont plus de 8 200 contrôles en 2014.

■ En garantissant la sécurité sanitaire et un environnement sain

Elaboré en 2012, le plan de protection de l'atmosphère contient 15 mesures réglementaires touchant tous les secteurs d'activités, auxquelles s'ajoutent une dizaine d'actions d'accompagnement (formations communication, accompagnement financier) et 4 études. Il a été mis en consultation auprès des membres des comités départementaux des risques sanitaires et technologiques du Nord et du Pas-de-Calais puis des collectivités territoriales. Il a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est terminée le 12 décembre 2013 puis a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 27 mars 2014.

L'arrêté de police du 1^{er} juillet 2014 pour la protection de l'atmosphère

Cet arrêté comprend notamment les dispositions suivantes pour 2014 :

- pour les installations de combustion des particuliers et du secteur tertiaire, à compter du 1^{er} septembre 2014, obligation pour tout nouvel équipement d'être performant (label Flamme verte 5 étoiles ou performances techniques équivalentes) ;
- restriction dès l'automne 2014 des dérogations pouvant être accordées à l'interdiction du brûlage à l'air libre (feux de jardins etc).

D'autres dispositions seront prises dans les années à venir pour une application optimale du plan. Il faut préciser que la mise en œuvre de ce plan nécessite une concertation avec les autres départements, territoires ou régions frontalières pour que l'efficacité en soit augmentée.

L'Agence régionale de santé centralise tous les « **signaux sanitaires** » (sujets d'attention en matière sanitaire) dans la région. Elle a reçu en 2014 **2 330 signaux**. Parmi ceux-ci, 1 498 ont été orientés vers la Cellule régionale de veille, alerte et gestion de l'ARS pour traitement.

L'activité de l'année 2014 a été marquée par la poursuite du suivi des infections nosocomiales en collaboration avec l'Antenne régionale de lutte contre les infections nosocomiales. Par ailleurs, avec plus de 200 signalements, la gestion des cas de gale en collectivité (écoles, établissement médico-sociaux) a fortement mobilisé les ressources de l'ARS. Concernant la tuberculose,

L'ARS s'est fortement investie sur le terrain avec les 2 conseils généraux pour communiquer sur les nouvelles recommandations en termes de dépistage autour des cas. Il convient de noter que 6 tuberculoses multi-résistantes ont été signalées.

Concernant les virus émergents, l'ARS a participé, en lien avec la cellule de l'InVS en région (Cire) à la préparation à la prise en charge d'un patient atteint de fièvre hémorragique à virus **Ebola**. En 2014, une quarantaine de suspicions de cas d'infection à Ebola ont été signalés à l'ARS.



Chambre aménagée dans le cadre du virus Ebola © ARS

La vigilance concernant le MERS-coronavirus s'est également poursuivie. Bien qu'aucun cas n'ait été déclaré sur le territoire national, l'ARS a toutefois reçu 17 signalements de suspicion d'infection à MERS-Cov.

Enfin, s'agissant du suivi sanitaire de la **qualité des eaux**, ont été recensés :

- 11 820 contrôles sur l'eau potable et 368 sur l'eau embouteillée ;
- 7 129 contrôles sur l'eau de piscine, 376 sur l'eau de baignade, 124 sur l'eau thermale.

■ En déployant une offre de soins adaptée aux territoires

L'offre de soins est définie par une approche par parcours de santé combinée à une présence au plus près des populations sur les territoires de la région.

L'approche par parcours de santé, déjà mise en œuvre depuis la création de l'ARS, s'est vue confortée dans le cadre de la Stratégie nationale de santé. Que ce soit par une entrée par population ou par pathologie, cette approche permet une plus grande fluidité du parcours pour le patient et une meilleure efficacité médico-économique du système de santé.

Trois projets méritent d'être signalés :

- **Le parcours santé des aînés** : expérimentation nationale (Nord – Pas-de-Calais et 8 autres régions), il s'agit d'un parcours complet, co-piloté avec le Conseil général du Nord, et portant sur la globalité du parcours de la personne âgée en risque de perte d'autonomie.

- **Le parcours en psychiatrie/santé mentale** : expérimentation des parcours en psychiatrie/santé mentale menée conjointement avec les agences de Bretagne et Auvergne, avec la participation de l'ARS Nord – Pas-de-Calais. Cette participation s'est concrétisée en 2014 par le choix de la zone de proximité de Lens/Hénin comme terrain d'expérimentation. Le Conseil général du Pas-de-Calais est associé à ce parcours ;

- **Les parcours de scolarisation** : dans le cadre de la dynamique née de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet régional de santé, l'ARS et le Rectorat ont décidé d'améliorer les parcours de scolarisation en co-construisant la planification de l'offre scolaire et médico-sociale en direction des enfants et des adolescents handicapés par territoire.

Par ailleurs, dans la continuité des années antérieures, **5 nouveaux contrats locaux de santé** ont été déployés. Les trois premiers ont été signés en 2014, les deux autres le seront prochainement.

L'accès de tous les Français à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national est une priorité absolue pour le Gouvernement qui a lancé un « Pacte territoire santé ». En région, ce pacte a permis en 2014 un accès à la santé et aux soins renforcé avec :

- 8 signataires d'un contrat Praticien Territorial de Médecine Générale ;
- 43 signataires d'un CESP – Contrat d'Engagement de Service Public ;
- 7 médecins correspondants du Samu déployés sur le territoire de Fruges-Hesdin afin de garantir un accès aux soins urgents dans un délai maximum de 30 minutes.

L'ARS a également lancé en février l'**observatoire régional des urgences** (ORU), plate-forme d'observation et de recherche, fondée principalement sur l'analyse des données des passages au sein des 30 services d'urgences de la région. Ce dispositif permettra l'analyse des données d'activité en temps réel afin que l'offre de soins puisse être adaptée lors de situations de tension dans les services d'urgences.

Concernant le secteur médico-social, **les installations de places nouvelles** dans les établissements médico-sociaux en 2014 s'élèvent à près de 1 350 places, dont :

- champ des adultes handicapés : 371 places nouvelles installées ;
- champ des enfants handicapés : 248 places ;
- champ des personnes âgées : 725 places.

L'ÉTAT INVESTIT POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

La politique interministérielle d'aménagement du territoire vise à promouvoir un développement des territoires à la fois compétitif, solidaire, équilibré et respectueux de l'environnement.

► Assurer un développement équilibré du territoire

Avec 325 habitants au km², le Nord – Pas-de-Calais est la région de province ayant la plus forte densité de population : près de trois fois plus que la moyenne nationale. Les grandes aires urbaines de la région couvrent 58 % de la surface et accueillent 88 % de la population régionale, soit des pourcentages très au-dessus de la moyenne française. De plus, la part artificialisée du territoire est trois fois supérieure dans le Nord et plus de deux fois supérieure dans le Pas-de-Calais à celle observée au niveau national. L'un des enjeux pour l'État consiste à garantir un équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

■ Améliorer les offres de transport

▪ Le développement des infrastructures routières

La position géographique de la région au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles constitue un atout majeur pour son développement par de grands équipements de transport ferroviaire, portuaire et routier. L'ensemble de ces travaux sont réalisés pour améliorer les axes de communication dans le respect des habitants :

- sur le chantier permettant l'achèvement du **raccordement de l'A2 à l'A23, les travaux du viaduc** qui enjambera les autoroutes ont débuté en 2014. Cet aménagement routier améliorera la fluidité des échanges économiques autour de l'agglomération de Valenciennes. La DREAL assure, pour le compte de l'État, la fonction de maître d'ouvrage, assistée par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord (DIR) en qualité de maître d'œuvre.



Viaduc de Valenciennes © DREAL

- L'État via la DREAL a réalisé des **écrans acoustiques**, afin de prendre en compte la problématique du bruit pour les habitants, le long de l'autoroute A1 sur la commune de Vendeville mais également sur les communes d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly et Quarouble. Il a réalisé dans le même temps, un programme de protections de façades en complément de ces écrans.



Construction d'un mur anti-bruit sur l'autoroute A1 © DIR Nord

▪ Le développement des transports collectifs

La DREAL Nord - Pas-de-Calais, avec l'assistance de la Direction Territoriale du CEREMA, a mis à disposition des Autorités organisatrices de transports (A.O.T.) de la région, une base de données rassemblant l'ensemble des informations de l'offre disponible de transports en commun. L'ensemble des AOT de la région partagent ainsi leurs données et disposent en retour d'un outil qui permet d'analyser la performance de la combinaison des offres des différentes AOT et de traduire sous forme de cartes les analyses d'accessibilité d'un site, d'offre de transports ou encore de qualité d'une desserte.

Au cours de l'année 2014, grâce au soutien financier de l'État, des projets en faveur d'une politique de développement durable du transport ont pu être concrétisés. **La ligne 2 du tramway de Valenciennes entre Condé-sur-Escaut et Valenciennes** a ainsi été mise en service le 24 février 2014.



Ligne 2 du tramway de Valenciennes © DREAL



L'État investit pour un aménagement durable et équilibré du territoire

D'autres opérations peuvent être mentionnées, comme l'amélioration de l'offre de la ligne 1 du métro de Lille qui a été engagée, par des travaux significatifs dans les stations pour préparer l'ouverture des quais à 52 m, soit un doublement de la longueur.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration de la gare Lille Flandres ont franchi une étape importante qui se traduit provisoirement par la fermeture des accès directs au métro, appelés à être redimensionnés.

■ Développer le territoire dans le respect des ressources

Le Gouvernement a poursuivi, avec le Parlement, en 2014, l'écriture du projet de loi en matière de transition énergétique et écologique qui sera définitivement adoptée en 2015.

Le projet de loi pour la transition écologique et énergétique

La transition énergétique est régie par une loi d'action et de mobilisation qui engage le pays tout entier – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – vers une croissance verte créatrice d'activités nouvelles et d'emplois durables.

Le projet de loi **fixe les objectifs à moyen et long termes** de production et de consommation d'énergie. L'objectif est de donner de la visibilité et un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État en :

- réduisant les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % de ces émissions en 2030 (par rapport à la référence 1990) et au-delà les diviser par 4 à l'horizon 2050 ;
- diminuant de 30 % notre consommation d'énergies fossiles en 2030 ;
- ramenant la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025. Cet article a été rétabli dans les mêmes termes qu'en première lecture par l'Assemblée nationale ;
- portant en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale, soit environ 40 % de l'électricité produite, 38 % de la chaleur consommée et 15 % des carburants utilisés ;
- divisant par deux notre consommation finale d'énergie d'ici à 2050.

La lutte contre le réchauffement climatique et la volonté de faire baisser la facture énergétique des Français, et de la France, constitue une chance à saisir pour combattre le chômage

par la croissance verte, valoriser de nouvelles technologies, conquérir de nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre et de l'efficacité énergétique, en améliorant in fine la compétitivité des entreprises.

Le Gouvernement vise à **créer 100 000 emplois grâce à la croissance verte**. Ce projet de loi permettra également de gagner en progrès social par une meilleure qualité de vie et de santé.

■ Préserver les richesses environnementales

- La **politique de l'eau** encadrée par la Directive cadre sur l'eau (2000) et, au plan national la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) s'efforce de répondre aux enjeux régionaux :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux,
- Protéger les ressources en eau, les captages clés (six champs captants sont prioritaires en NPdC),
- Rétablir la continuité écologique des rivières,
- Réduire les apports de nitrates.

- Le **risque de submersion marine** fait l'objet d'une attention particulière dans la région Nord – Pas-de-Calais. L'efficacité des éléments de protection contre la mer, qu'ils soient artificiels ou naturels, est visée.

Dans un contexte de hausse du niveau de la mer et d'événements climatiques aux conséquences parfois tragiques, l'État veille à l'efficacité des éléments de protection contre la mer, qu'ils soient artificiels ou naturels et examine avec attention le risque de submersion à l'échelle locale, auquel le littoral Nord – Pas-de-Calais est sujet, comme tous les littoraux.

La cellule technique littorale

La cellule technique littorale co-pilotée par l'État, la Région, le Pôle métropolitain littoral - Côte d'Opale et co-financée sur fonds européens a été mise en place, à l'initiative de l'État en 2012, pour traiter la question du risque de submersion marine. L'objectif est double : travailler à une stratégie à l'échelle de l'ensemble du littoral, et préciser les travaux à mettre en œuvre sur les sites prioritaires du littoral identifiés. La cellule technique littorale a pour objet de proposer un plan d'actions visant en priorité à limiter les submersions marines, et à animer la mise en œuvre de ces actions. En effet, la situation actuelle nécessite que soit proposée une amélioration du système de protection du littoral régional (dunes, digues, barrages, perrés...) qu'il conviendrait de décliner pour chaque partie du littoral de la Côte d'Opale. L'élaboration d'une stratégie régionale



partagée reposant sur les modalités de protection du littoral, l'observation des phénomènes, l'information des personnes exposées, la maîtrise des risques liés à l'urbanisation, et la gestion de crise est indispensable afin de dégager une vision pérenne sur le long terme.

Des **travaux importants** sont en cours sur le littoral et dans les waterings. Des démarches sont en cours sur les grands ouvrages de la région : digue des Alliés à Dunkerque (première phase de travaux réalisée, deuxième phase en cours avec notamment un réensablement massif de la plage effectué en mars 2014), digue de Sangatte (travaux de reconstruction dès 2016 pour environ 20 millions d'euros), Baie d'Authie, Wissant, Gravelines...



Paysage des waterings © DDTM

Par ailleurs, le développement du territoire régional doit s'effectuer en **planifiant et en régulant l'urbanisme**. En effet, la tendance actuelle de consommation des terres agricoles et forestières et de fragmentation des espaces naturels au profit des espaces artificialisés (+1 500ha/ an) n'est pas soutenable et pose de nombreuses difficultés : augmentation des déplacements en voiture (congestion, pollution), étalement urbain, perte de biodiversité, fragilisation de l'économie agricole, augmentation des phénomènes d'érosion des sols et d'inondations... Pour toutes ces raisons, l'État a décidé en 2014 de se doter d'une **stratégie foncière afin d'observer et de piloter les dynamiques régionales d'occupation des sols**.

Par le biais de cette stratégie, l'État prône un **changement des pratiques** en matière d'aménagement du territoire et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'un aménagement plus durable :

- mobilisation du gisement foncier en milieu urbain, notamment autour des gares TER (nouvelles centralités denses et équipées) ;
- rapprochement des activités et des habitations sur un même lieu (mixité fonctionnelle) ;

- résorption des friches industrielles notamment grâce à l'action de l'Établissement public foncier Nord – Pas-de-Calais, réutilisation et mobilisation du foncier de l'État et de ses opérateurs pour construire au sein du tissu urbain existant.



Friche industrielle EPF NPdC © EPF

Enfin, les contrôles réalisés par la DRAAF, relatifs à la **protection de la santé des végétaux et à l'utilisation conforme des produits phytosanitaires**, contribuent également au développement du territoire.

Ces inspections participent au maintien du bon état sanitaire de la région et contribuent à l'accompagnement des filières végétales exportatrices via la certification pour l'exportation vers les pays tiers (environ 4 000 certificats émis en 2014, concernant 32 000 tonnes de pommes de terre, 700 000 tonnes de produits transformés et 200 000 tonnes de bois).

Au-delà des aspects de contrôle, l'État est mobilisé, comme les professionnels de l'agriculture et les collectivités locales, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, en mettant en œuvre le **plan Ecophyto**.

Dans la perspective de la tenue à Paris en décembre 2015 de la 21^{ème} conférence sur les changements climatiques (**COP 21**), les actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la réduction des gaz à effet de serre ont été conduites par l'État, notamment en vue de renforcer la cohésion urbaine, en étendant la prise en compte des contraintes environnementales à l'habitat.

En 2014, l'État a permis la labellisation nationale « **écoquartier** » du quartier du nouveau Mons à Mons-en-Barœul. En région Nord – Pas-de-Calais, 2 écoquartiers ont ainsi été labellisés depuis 2 ans, les Rives de la Haute Deûle sur les communes de Lille et de Lomme et le Nouveau Mons. Deux autres projets sont engagés dans la labellisation, le quartier de l'Union sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos et l'écoquartier du 4/5 sud à Méricourt.

L'État a décidé de renforcer sa **lutte contre la précarité énergétique** et de résorber l'habitat indigne. Cela s'est manifesté en 2014 en région, pour le parc existant, par le renouvellement de **41,7M€ d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat** qui ont permis d'accompagner la **réhabilitation de 3 150 logements privés**.



Ainsi, 2 550 propriétaires ont pu effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Ce dernier résultat confirme le succès du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique, engagé depuis plusieurs années.

▪ Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

L'agriculture, l'alimentation, l'agroalimentaire et la forêt sont des enjeux considérables pour la France en général et le Nord – Pas-de-Calais en particulier : enjeux économiques, de santé publique, environnementaux et de société.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014

Cette loi vise à développer le potentiel et la diversité de notre agriculture, tout en alliant compétitivité économique et préservation de l'environnement. C'est le sens du **projet agro-écologique pour la France**. L'action de l'État en Nord – Pas-de-Calais s'inscrit clairement dans cette dynamique, pour que l'agriculture régionale, qui dispose d'atouts majeurs, évolue en valorisant sa diversité, ses emplois, la qualité de ses produits afin que les modes de production soient plus durables. Un travail de fond a été conduit pour favoriser l'organisation des filières, en encourageant les solidarités entre elles et les coopérations entre l'amont et l'aval. L'émergence de projets collectifs d'exploitants agricoles dans les territoires, préfigurant ainsi les futurs GIEE (Groupements d'intérêt économique et écologique) a été favorisée.

Via le service régional de l'établissement public FranceAgriMer, l'État a engagé **620 000€ pour le projet agro-écologique** pour la France, en actionnant l'assistance technique à destination des exploitations et le soutien à l'expérimentation pour les stations de recherche et centres techniques.

De plus, dans le cadre de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie », 5 projets issus de la région Nord – Pas-de-Calais ont été retenus au niveau national. Ils bénéficient de 6 % de l'enveloppe nationale, ce qui démontre la capacité des agriculteurs régionaux à répondre au défi du développement de l'agro-écologie.

En 2014, le Conseil régional est devenu l'**autorité de gestion du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)** pour la période 2014-2020. L'année 2014 a ainsi été une année de transition avec la programmation précédente, placée sous la responsabilité de gestion de l'État. Les liens État-Région se sont encore renforcés, en particulier au travers des

dispositifs visant l'installation des jeunes agriculteurs, la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires, le développement de l'agriculture biologique ou l'évolution des modes de production vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Ces travaux sont en cohérence avec ceux conduits par la Chambre d'agriculture de région, qui a élaboré pour 2014-2020 son Programme régional de développement agricole et rural, approuvé par les services de l'État.

Les **5èmes programmes d'actions nitrates** ont pour ambition d'améliorer la fertilisation azotée des cultures, facteur de rendement et de qualité des produits, tout en limitant les pollutions diffuses de l'eau liées aux nitrates. Pour cela, un programme national et des programmes régionaux approuvés en 2014 définissent des modalités et des pratiques de fertilisation pour apporter les justes doses d'engrais au bon moment et en limiter les pertes dans le milieu.

En Nord - Pas-de-Calais, le programme régional a été approuvé en 2014, par arrêté préfectoral du 25 juillet 2014, pris sur proposition de la DREAL et de la DRAAF.

L'enseignement agricole dans la région confirme sa vitalité. Globalement, les taux de réussite aux examens sont en progression en 2014 et atteignent 85 %. Finalisé à l'été 2014, le projet régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique vise à répondre tant aux objectifs de changement de modèle agricole que de promotion sociale des jeunes, en plaçant la question des apprentissages au cœur du dispositif.

Fort de ses diverses composantes publiques et privées qui l'ancrent fortement dans les territoires, l'enseignement agricole a affiché ses différentes facettes en réalisant un stand unique, en collaboration avec la profession, lors du salon « Terres en Fêtes » qui a accueilli 70 000 visiteurs les 13, 14 et 15 juin 2014 à Tilloy-lès-Mofflaines.

Enfin, l'État met en œuvre en partenariat avec la Région le **plan régional de l'alimentation**, dont l'ambition est d'assurer l'accessibilité de l'offre alimentaire pour tous, la diversité des aliments, leur conformité aux règles d'hygiène et de nutrition, la disponibilité d'une alimentation saine et sûre pour chacun ainsi que l'information et l'éducation sur l'alimentation.

Trois grandes priorités d'actions ont été identifiées pour 2014 : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec un objectif d'ancrage territorial de la politique au plus près des citoyens.

A ce titre, l'État en Nord – Pas-de-Calais (DRAAF) a innové et a mis en place pour la première fois en France une nouvelle gouvernance, en co-présidant avec le Conseil régional le **Comité régional de l'alimentation**, tenu le 27 juin 2014.



L'agriculture en Nord – Pas-de-Calais

Une région fortement tournée vers la production alimentaire :

- 67 % de terres cultivées ;
- 9,9 % de la population travaillant dans l'agriculture et les industries agroalimentaires ;
- 8 163 élèves dans l'enseignement agricole et 2 533 jeunes apprentis ;
- 20 filières particulièrement développées, dont le blé tendre, les pommes de terre et les légumes (endives et petits pois), ainsi que l'élevage bovin et porcin.

► Protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel

Les richesses historiques et naturelles sont des atouts de premier plan pour la région. Aux côtés des collectivités territoriales, l'État les sauvegarde et les met en valeur. Propriété du Conseil général du Pas-de-Calais, les ruines de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi ont ainsi fait l'objet d'une grande campagne de stabilisation, de restauration et de mise en valeur pour un montant de 2,1 millions d'euros financé à hauteur de 50 % par l'État.

Au cours de cette année, des travaux de restauration du magnifique hôtel de la Tramerie à Douai pour un montant de près de 800 000 euros, financé à 50 % par l'État, ont été lancés. De plus, le prix spécial du Pèlerin pour la restauration de l'église St Martin de Croix, pour laquelle l'État a investi 1,5 millions d'euros (soit 30 % de la dépense totale) a été remis.



Hôtel de Tramerie à Douai
© Olivier Le Moine - DRAC

La mise en place des instances de suivi de la gestion du **Bien bassin minier** inscrit sur la liste du patrimoine mondial a été confortée en 2014, avec notamment l'installation des 4 comités locaux par les sous-préfets de Valenciennes, Douai, Lens et Béthune. Les aides technique et financière de la DRAC et de la DREAL ont aussi permis à la Mission Bassin Minier, coordinatrice de la gestion du bien, de concrétiser plusieurs actions inscrites dans le plan de gestion. Ainsi, un guide technique « Plan local d'urbanisme et patrimoine minier inscrit », une exposition itinérante de sensibilisation à la valeur universelle et exceptionnelle de ce patrimoine et une journée d'échanges sur la médiation qui a réuni plus de 150 acteurs du territoire ont été réalisés.

Bouvines, berceau de l'État – nation

Le 25 juillet 2014, le **site de Bouvines** et ses abords ont été classés au titre de la loi de 1930, près de 800 ans après la célèbre bataille qui s'y déroula le 27 juillet 1214. Le classement du site reconnaît, au niveau national, la valeur patrimoniale de ce territoire. C'est en ces lieux que Philippe Auguste choisit d'affronter une coalition de vassaux rebelles alliés aux plus puissants de ses voisins. A l'issue de cette bataille, Philippe Auguste abandonna son titre de roi des Francs pour celui de roi de France. Cette victoire, est à l'origine de l'État-nation.



Eglise St Pierre à Bouvines
© Olivier Le Moine - DRAC

Par ailleurs, en 2014, dans une région en aménagement intense, plus de 6 000 dossiers d'**archéologie** préventive ont été instruits par l'État (DRAC). Les chantiers de fouilles archéologiques préventives ont à nouveau démontré leur pertinence : sur l'important gisement mésolithique (7 300 ans av. J.-C.) de Beaurainville dans la vallée de la Canche ; sur un quartier de potiers gallo-romains (Ier-IIe s. ap. J.-C.) à Bavay, où a été découverte une exceptionnelle nécropole de la fin du IVe s. ap. J.-C. ; ou encore à Douai (X-XX^{ème} s.), en bordure de la Scarpe, pour préparer l'extension du palais de Justice.

L'archéologie progresse également par des fouilles programmées, qui révèlent des découvertes exceptionnelles : des traces d'occupation du Paléolithique moyen (-120 000 ans) à Wazières, ou une pirogue du Néolithique récent (2 900 av. J.-C.) à Bouchain.

► Conforter les équipements sportifs

En 2014, le Nord – Pas-de-Calais se situe à la **3^{ème} place** nationale des subventions accordées par région, avec 9.86 % de l'enveloppe nationale. Dans le Nord – Pas-de-Calais, sur l'ensemble de l'année 2014, ce sont 3,2 millions d'euros qui ont été accordés pour les équipements sportifs.

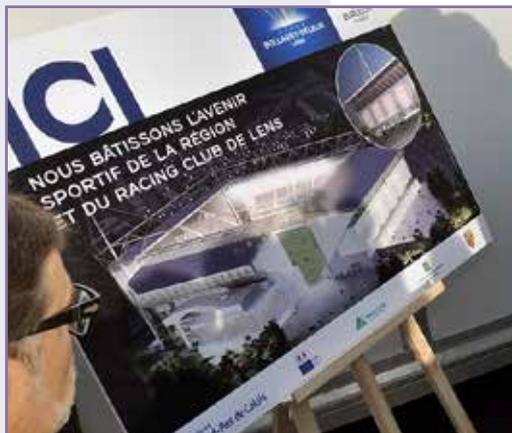
Deux équipements sont exemplaires de cette action :

- **La Halle multi-sports Jean Zay d'Armentières** : cet équipement s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain mené par la ville d'Armentières et soutenu par l'État et participe aussi de la politique de l'État d'accès aux sports pour tous. Il a bénéficié d'une subvention de 450 000 euros du Centre national pour le développement du sport (CNDS), pour un coût



total qui s'élève à 4,2 millions d'euros. Il s'agit d'un site sportif multidisciplinaire localisé en quartier prioritaire de la politique de la ville, regroupant différentes activités sportives coordonnées par six associations comptant plus de 800 licenciés au total. L'escrime, la lutte, les arts martiaux, la boxe, la musculation et le cyclisme vont prendre place dans cet ancien site industriel. Le site accueillera également une association de pratiques handisports, des centres sociaux communaux et l'école de la deuxième chance.

- **Le Stade Bollaert-Delelis à Lens** : des travaux importants de rénovation et de conformité ont été engagés en 2014 au stade Bollaert-Delelis de Lens en vue de l'accueil de l'EURO 2016. Le projet, d'un coût total estimé de 70M€HT, sera cofinancé par l'État par l'intermédiaire du CNDS à hauteur de 12M€, la Région à hauteur de 25M€, le Conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 10M€, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 12M€ et le RC Lens à hauteur de 11M€. Le stade Bollaert-Delelis permettra d'accueillir des compétitions de niveau international. Les travaux ont permis la mise aux normes pour l'UEFA en vue de l'Euro et la prise en compte des exigences de la Ligue.



Stade Bollaert-Delelis © DRJSCS

Les équipements sportifs du Nord – Pas-de-Calais en chiffres

- 13 028 équipements sportifs déclarés (4,03 % des équipements en France) ;
- 1197 communes dotées d'au moins 1 équipement sportif (77,47 % des communes de la région) ;
- 32,30 équipements pour 10 000 habitants ;
- 90 % des équipements sportifs sont propriété des collectivités territoriales
- Majorité de terrains de football (19 %), de bouledromes (10,2 %) et de salles multisports (9,6 %)
- Moyenne d'âge des équipements : 24,5 années

► **Impulser de nouvelles dynamiques territoriales**

En 2014, l'action de l'État a été particulièrement soutenue pour préparer les grands programmes pluriannuels qui vont modifier le visage de la région, par une mobilisation massive de crédits publics répondant à ses besoins.

■ **Les fonds européens – le programme opérationnel régional 2014-2020**

La région Nord - Pas de Calais bénéficie de 1,2 milliard d'euros de crédits européens sur la période 2014-2020, en augmentation par rapport à la période 2007-2013. C'est la première enveloppe régionale en métropole. Ces crédits constituent une chance pour la région, dont le statut de région en transition a par ailleurs été reconnu par la Commission grâce à l'intervention conjointe de l'État et du Conseil régional. Ce statut assouplit les conditions de mobilisation de ces crédits, qui proviennent principalement de deux fonds : le Fonds européen de développement régional (FEDER), pour 673 millions, et le Fonds social européen (FSE). Une dotation spécifique au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) complète l'intervention du FSE pour faciliter l'insertion des jeunes de moins de 26 ans. L'ensemble FSE-IEJ représente 424 millions d'euros. S'y ajoutent 120 millions du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et 14 millions d'euros du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP, incluant la Picardie).

Ces crédits sont pour l'essentiel mobilisés dans le cadre d'un programme opérationnel régional. En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le Conseil régional est l'autorité de gestion de ce programme opérationnel, co-conçu avec l'État. Il répond aux besoins de la région identifiés de concert et donne ainsi la priorité à 5 objectifs :

- stimuler la recherche et l'innovation ;
- favoriser les projets pilotes pour le numérique, outil transversal de résilience ;
- soutenir la transition énergétique et écologique de la région ;
- développer l'attractivité des territoires d'un point de vue écologique, social et sociétal ;
- aider les jeunes éloignés de l'emploi à accéder à des formations, à l'apprentissage et à l'enseignement supérieur.

Pour assurer la mise en œuvre de ces crédits dans des conditions optimales, le Conseil régional bénéficie du transfert progressif des agents de l'État qui en étaient chargés précédemment. Traduction du partenariat fort et ancien entre l'État et la collectivité régionale pour le développement du territoire, en Nord – Pas-de-Calais, les comités de suivi et de programmation des fonds européens demeurent co-animés par la Région et l'État.

L'État conserve la responsabilité de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et de la majorité des crédits du FSE attribués à la France, dont une part significative est déléguée aux départements.



Il demeure par ailleurs l'autorité nationale vis-à-vis de la Commission européenne.

■ Le Contrat de plan État - région 2015-2020

En parallèle de la préparation du programme opérationnel européen, les services de l'État ont intensément préparé en 2014 le Contrat de plan État-région 2015-2020, selon les axes définis par le Premier ministre en lien avec l'Association des régions de France, et en phase avec ceux des crédits européens.

Cinq thématiques principales constituent les priorités pour préparer l'avenir : les mobilités, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition écologique et énergétique, le numérique, la compétitivité économique (innovation, filières d'avenir, usine du futur). L'emploi est une priorité transverse à ces thématiques. Un volet territorial complète le contrat et porte sur l'attractivité de la région, en regroupant à la fois les crédits concernant la culture, l'aménagement du territoire, et ceux du renouvellement urbain.

Après une phase de réflexion stratégique concertée, achevée avec les collectivités signataires (Conseil régional, conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, Lille métropole) et les EPCI en mars 2014, la préparation du CPER a débouché au début de l'automne sur la négociation à proprement parler, sur la base d'un mandat que le Premier ministre a confié au Préfet de région. Les échanges étroits et constructifs entre l'État et le Conseil régional ont permis d'améliorer constamment les propositions des uns et des autres et, le 18 mars 2015, la signature d'un protocole d'accord politique entre le Premier ministre et les partenaires territoriaux a consolidé des acquis très positifs.

Le contrat a été signé le 10 juillet 2015. Il mobilisera au final **4 milliards de crédits publics sur 6 ans**. Sur ce montant, **1,8 milliard sera apporté par l'État**. Il s'agit du **3^{ème} montant le plus élevé de France et, en euros par habitant, du 2^{ème}**, juste derrière l'Ile-de-France. Dans un contexte de contrainte financière pesant sur tous les comptes publics, l'État et les grandes collectivités territoriales témoignent ainsi très concrètement de leur engagement pour l'avenir du Nord - Pas-de-Calais. **Nombre de projets que le contrat a vocation à financer sont d'ores et déjà concertés avec la Picardie, en prévision de la nouvelle région.**

Bilan du CPER 2007-2013

Dans l'attente de la finalisation des CPER 2015-2020, les contrats de projets État - région 2007-2013 avaient été prolongés par le Gouvernement jusqu'à fin 2014. En Nord Pas de Calais, l'exécution de ce contrat, pour l'État, est de **plus de 77 %** des engagements initiaux, en phase avec la moyenne

nationale. Pour la moitié des axes d'intervention, qui représentent 62 % des crédits, l'exécution est supérieure à 80 % :

- la formation professionnelle : 39M€ et 84 % de réalisation ;
- les transports : 169M€ et 82 % de réalisation ;
- l'attractivité des territoires : 148M€ et 82 % de réalisation.

■ Le lancement du Canal Seine Nord Europe

Ce projet de réalisation d'un canal à grand gabarit long d'environ 100 km, entre l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Cambrai), a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008. Après avoir fait le constat de l'impasse financière générée par le mode de dévolution d'un partenariat public-privé, le Gouvernement a décidé de reconsidérer le dossier dans ses aspects techniques et financiers et a confié une **mission de reconfiguration du projet à M. Rémi Pavvros, député du Nord**. Son rapport propose plusieurs pistes d'optimisation, à la fois techniques pour réduire le coût du projet, et financières en optant pour une maîtrise d'ouvrage publique avec une participation plus forte des collectivités territoriales et de l'Union Européenne.

Sur ces bases, c'est à **Arras** que le Premier ministre a confirmé, en septembre dernier, que le canal Seine Nord Europe sera réalisé, grâce à un engagement de l'État à hauteur d'un milliard d'euros, avec un objectif de **lancement des travaux en 2017** et une mise en service en 2023.

► Développer la coopération internationale dans une région ouverte sur l'Europe

La situation géographique exceptionnelle dont bénéficie le territoire du Nord - Pas-de-Calais, limitrophe de la Belgique et du Royaume-Uni, amène les services de l'État à simplifier fortement à plusieurs niveaux de coopération internationale.

■ La coopération territoriale européenne (CTE) : les nouveaux programmes INTERREG

L'année 2014 a été marquée par la fin de préparation de la nouvelle programmation INTERREG V (2014-2020) et son lancement. L'État a activement participé à la rédaction des stratégies des programmes, à la négociation des enveloppes et à la définition des procédures ainsi qu'à l'évaluation stratégique environnementale, et a procédé à la consultation du public. Cette nouvelle génération de programmes permet au territoire du Nord - Pas-de-Calais



L'État investit pour un aménagement durable et équilibré du territoire

d'être à nouveau éligible à quatre programmes de CTE : France-Wallonie-Vlaanderen, Deux Mers, Europe du Nord-Ouest et Europe. Le programme France (Manche)-Angleterre offre également des possibilités de développement de projets pour le département du Pas-de-Calais.

Sur la période 2014-2020, la dotation de ces programmes est de **1,4 milliard d'euros** de crédits FEDER, soit une **hausse de 22 %** par rapport à la génération 2007-2013. Cette augmentation, exceptionnelle dans le contexte, doit constituer une **incitation supplémentaire envers les porteurs de projets**. Les services de l'État sont mobilisés en ce sens et un réseau d'échange entre les services déconcentrés de l'État, les agences et établissements publics de l'État en région a été initié par la préfecture de région (Secrétariat général pour les affaires régionales - SGAR).

Chaque programme, déposé pour validation auprès de la Commission européenne, lancera dès 2015 un ou deux appels à projets annuel(s) autour des questions de recherche-innovation, de protection de l'environnement, de compétitivité des entreprises ou de cohésion territoriale.

⇒ Deux exemples de projets INTERREG :

- Le projet de surveillance de l'aire atmosphérique **AEROPA** a permis aux partenaires de réaliser une étude transfrontalière sur les dioxines et PCB (polychlorobiphényles) via des prélèvements simultanés des deux côtés de la frontière (Menin-Wervick/Halluin-Bousbecque) afin de mieux informer la population et les responsables administratifs et politiques des risques encourus. 355.000 € dont 50 % de FEDER par INTERREG IVA France-Wallonie-Vlaanderen.

- Le projet **MIRG-EU**, développé dans le cadre du programme INTERREG IVA des Deux Mers, a permis la collaboration des brigades de sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, du Kent (Royaume-Uni), du Zeeland (Pays-Bas) et de Flandre occidentale (Belgique). Un Groupe transfrontalier d'Intervention en cas d'Incidents Maritimes (MIRG EU) a ainsi été constitué et un exercice grandeur nature s'est déroulé le 18 juin 2014. Ce projet, d'un montant total de 3,2 millions d'€, a été cofinancé à 50 % par le fonds européen de développement régional (FEDER).

■ Les coopérations transfrontalières avec la Belgique

L'année 2014 a été intense en termes de concrétisation d'initiatives de coopération franco-belge et de poursuite du processus d'institutionnalisation.

Le **processus d'actualisation des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge** (GTPFB) a donné lieu à un travail exceptionnel, conduit par les autorités belges et françaises, pour identifier les blocages majeurs à la coopération transfrontalière et proposer les conditions et les modalités de leur levée. Plus de 200 spécialistes ont participé aux ateliers qui se sont tenus au long de l'année sur l'emploi et la formation, l'aménagement, l'environnement et la mobilité, la santé et le médico-social,

et la sécurité civile. Les résultats en seront validés lors d'un comité de pilotage politique franco-belge en 2015.

Les avancées de la **charte de consultation transfrontalière franco-belge** (planification – environnement) : un premier travail entre les services de l'État en Nord – Pas-de-Calais a consisté à identifier les éléments soumis à consultation en France. Cette analyse a été présentée aux autorités de Belgique dans le cadre d'un atelier du processus d'actualisation des travaux du GTPFB. Il s'en suivra la rédaction commune de la charte franco-belge, son officialisation et son appropriation par les services en compétence de part et d'autre de la frontière. Elle instaurera un processus réciproque d'échange, d'information et de consultation.

Après avoir procédé à la mise aux normes Schengen des anciens sites de poste-frontière, l'État a activement participé à la réflexion engagée par la Flandre sur la requalification du **poste-frontière de Rekkem** (A22-E17) dans ses dimensions sécuritaires.

En tant que membre des **Groupements européens de coopération territoriale** (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, l'État participe activement à leurs actions. Dans le cadre du GECT du littoral, il s'est particulièrement investi dans le projet d'amélioration de l'évacuation des crues entre Dunkerque et Furnes (expertise CEREMA, protocole de gestion du projet, dimension juridique et financière d'application). Dans le cadre de l'Eurométropole, il a permis la mise en place de panneaux signalant l'entrée dans l'Eurométropole sur les axes autoroutiers A1, A23, A25, en instruisant une dérogation à la réglementation française. Il a également apporté sa contribution sur les aspects sécuritaires dans l'élaboration d'un guide pratique pour la gestion d'un espace public transfrontalier, la place Jacques Delors entre Halluin et Menin. Il a enfin accompagné la nouvelle initiative pour la création d'un futur GECT entre les territoires de Maubeuge et de Charleroi lors de rencontres transfrontalières en janvier 2014.

■ La coopération décentralisée

En 2014, par l'action de l'État en région en lien avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, des collectivités territoriales du Nord – Pas-de-Calais ont à nouveau bénéficié d'un appui financier et méthodologique dans leurs projets de coopération internationale (Maroc, Sénégal). 174 000 euros de subventions ont été attribués. En 2015, le cofinancement de la solidarité internationale connaîtra un essor marqué, du fait du lancement d'un grand appel à projets sur le thème du climat dans la perspective de la conférence de Paris (dite **COP21**) sur les changements climatiques.

L'ÉTAT SE MODERNISE POUR UN MEILLEUR SERVICE RENDU AUX CITOYENS

La performance est au cœur de l'action publique depuis la réforme de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (la « LOLF »). Cet objectif est intégré à la Modernisation de l'action publique portée par le Gouvernement depuis 2012. Celle-ci vise à améliorer l'efficacité des politiques et des services publics, contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et renforcer ainsi la compétitivité de l'économie.

► Moderniser l'action publique au service de la performance et de la préservation de l'environnement

En région Nord – Pas-de-Calais, les services de l'État ont poursuivi cette démarche en 2014 mais ont également engagé des réformes sur deux principaux volets : la présence de l'État dans les territoires et l'optimisation des profils professionnels.

■ Adapter la présence de l'État pour plus d'efficacité

La France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cette organisation, impliquant un partage complexe des compétences et des niveaux de financements croisés, est peu lisible pour le citoyen et nuit à l'efficacité de l'action publique dans les territoires. Les réformes territoriales portées par le Gouvernement visent à une plus grande maîtrise des dépenses publiques et à une meilleure prise en compte des besoins des citoyens. L'année 2014 a été décisive dans l'évolution du cadre législatif et réglementaire.

■ La réforme des métropoles

La loi du 27 janvier 2014, dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), a créé une dizaine de métropoles en France, dotées de pouvoirs étendus. Lille Métropole (LMCU) est ainsi devenue, au 1er janvier 2015, la **Métropole européenne de Lille**. Avec ce nouveau statut, elle conserve toutes ses compétences antérieures et en acquiert de nouvelles dans les domaines de la politique de la ville, de la recherche, du tourisme et de l'environnement.

■ La nouvelle carte des régions

Par la loi du 16 janvier 2015, la France se dote d'une nouvelle carte à 13 régions dès le 1er janvier 2016. La future **grande région Nord – Pas-de-Calais – Picardie** rassemblera 6 millions d'habitants, soit 9,1 % de la

population nationale. Elle sera la **3^{ème} région de France**. Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais est le Préfet préfigurateur pour la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie. Il est chargé d'organiser la présence de l'État dans ce futur territoire régional, dans le respect des équilibres territoriaux.



■ La nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

La loi NOTRe, préparée dès 2014 et promulguée le 7 août 2015, vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes). Elle attribue de nouvelles compétences aux régions, confirme la force des métropoles et prévoit la création d'intercommunalités de plus grande taille.



■ Valoriser les ressources humaines et prévenir les risques psychosociaux

L'État employeur est engagé dans la modernisation de sa gestion des ressources humaines, dans une logique interministérielle. Une cartographie des emplois et des effectifs des services de l'État en région est publiée chaque année.

Depuis 2013, l'État a développé en son sein **une plateforme interministérielle et inter-fonction publique des ressources humaines** placée auprès du SGAR.

Un site Internet unique permet aux agents en recherche de mobilité, issus des trois fonctions publiques et quelle que soit leur origine, d'accéder à l'ensemble des offres d'emploi public sur le Nord – Pas-de-Calais. Dans ce cadre, la plate-forme des ressources humaines leur propose des conseils et un accompagnement personnalisé, mais également une offre de formation élargie.

Ainsi, la coopération développée entre les employeurs recruteurs permet de construire un **marché régional de l'emploi public**.

Par ailleurs, suite à l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique signé le 22 octobre 2013, la préfecture a élaboré, en 2014, un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce plan d'action entre aujourd'hui dans une phase de diagnostic associant les agents et intégrant les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, en lien avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

■ Optimiser les moyens

En matière d'achat public, la **mission régionale achat** relaie et veille à la déclinaison des opérations définies, en administration centrale, par le service des achats de l'État auprès des services déconcentrés de la région. Cette politique vise un **double objectif de performance économique et d'accès des PME à la commande publique**. En 2014, l'activité d'achat mutualisée s'est traduite par le renouvellement de marchés (exemple : maintenance des installations de chauffage ventilation climatisation, marché de nettoyage ...) pour des **gains d'achats estimés à 1 million d'euros**.

L'État a par ailleurs poursuivi son engagement dans le processus de rationalisation de sa **gestion immobilière** dans le cadre de schémas pluriannuels de stratégie immobilière mais aussi du schéma régional de mutualisation. Le **responsable régional de la politique immobilière de l'État** (RRPIE) assiste le Préfet de région dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État et dresse la liste des biens susceptibles de permettre la réalisation de nouveaux logements sociaux. A ce jour, 25 biens domaniaux et 19 biens d'opérateurs (RFF ou la SNCF par exemple) sont recensés.

L'année 2014 a été marquée par l'engagement du RRPIE, sous le pilotage du SGAR et aux côtés des DDTM, dans le lancement de la démarche des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'objectif est ici de définir le périmètre et la programmation des opérations permettant de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'intégralité des bâtiments offrant un service public.

Les dépenses de l'État en Nord – Pas-de-Calais : 20,14 milliards d'euros en 2014

Ce chiffre comprend :

- les dépenses du budget général de l'État en région (15,35 milliards),
- celles des établissements publics qui y sont implantés (1,66 milliard),
- les dépenses sociales et les dépenses fiscales (3,13 milliards).

Dans le même temps, l'État a perçu 11,06 milliards de recettes fiscales en Nord – Pas-de-Calais.

■ Etre exemplaire pour préserver l'environnement

Les services de l'État en Nord – Pas-de-Calais veillent à adopter des comportements exemplaires pour préserver l'environnement.

De plus en plus de directions régionales s'engagent dans des **démarches éco-responsables**, notamment la DREAL (certifications ISO 9001 pour améliorer sa performance et ISO 14001 pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de son fonctionnement).

En 2014, les **Archives départementales du Nord** ont emménagé dans un bâtiment de haute qualité environnementale à énergie positive. Cet équipement, co-financé par l'État, affiche des performances énergétiques exemplaires (isolation supérieure aux normes pour limiter durablement les consommations, système innovant de traitement de l'air). Le bâtiment produit également de la chaleur et de l'électricité grâce à plusieurs équipements, notamment une machine à co-génération alimentée à l'huile de colza et des panneaux photovoltaïques d'une surface de 300 m² installés en toiture.

► Améliorer les services rendus aux usagers

■ Accueillir le public

Depuis plusieurs années, les dispositifs d'accueil des usagers, qu'ils soient physiques ou en ligne, par téléphone ou par courrier, font l'objet de démarches d'amélioration



continue dans les services publics, avec un triple objectif : simplifier la vie des citoyens, rendre la relation avec l'administration plus agréable et valoriser le travail des agents.

Le **référentiel Marianne**, qui succède à la charte Marianne généralisée en 2005, comporte ainsi 19 engagements destinés à améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers. Véritables garants dans la durée d'un standard de la qualité de l'accueil et d'une relation de confiance entre l'usager et l'administration, ces 19 engagements du référentiel Marianne ont été déployés dans une grande partie des services de l'État accueillant du public.

En 2014, la Préfecture du Nord a conservé son label Marianne après un audit réalisé par l'AFNOR. Dans le département du Nord, les sous-préfectures de Douai et Dunkerque sont engagées dans la labellisation Marianne. La sous-préfecture de Valenciennes vise quant à elle le label Qualipref 2.



Accueil de la sous-préfecture de Valenciennes © Préfecture du Nord

■ Simplifier les procédures administratives

Au niveau national, la loi du 18 juin 2014 sur l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises contribue à simplifier et harmoniser les régimes de l'entreprise individuelle en créant le régime unique de la micro-entreprise. Elle facilite par ailleurs l'accès au statut de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) qui renforce la protection des dirigeants.

Au niveau régional, l'État décline les efforts de simplification des procédures engagés par le Gouvernement. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2014 sont testées dans la région deux **mesures de simplification** dans l'instruction des :

- demandes d'autorisations de transports exceptionnels : le délai d'instruction moyen est ainsi passé de 2 mois à moins de 8 jours.
- dossiers d'implantation d'éoliennes et d'installations de méthanisation et biogaz : un dispositif expérimental d'autorisation unique permet de remplacer jusqu'à 5 autorisations antérieurement requises et de réduire les délais moyens d'autorisation ou de refus de 15 mois à moins de 12.

■ Développer l'administration électronique

Les procédures de dématérialisation se multiplient au sein des administrations déconcentrées, permettant d'offrir des démarches simplifiées, rapides et sécurisées. Cette modernisation de l'action publique marque la volonté d'un État moins coûteux et plus efficace, au travers de plusieurs initiatives mises en œuvre en Nord – Pas-de-Calais :

- les **entreprises** de la région, sans condition de chiffre d'affaires, communiquent désormais avec les services de la Direction régionale des finances publiques (DRFiP) via des télé-procédures (déclaration et paiement en ligne de la TVA et des principaux impôts des professionnels) depuis le 1^{er} octobre 2014. Les services accompagnent les entreprises dans leurs démarches en ligne, avec notamment la mise à disposition d'un ordinateur en libre service dans chaque service des impôts des entreprises (SIE) de la région. Au 31 décembre 2014, 727 366 déclarations de TVA ont ainsi été effectuées par Internet par les entreprises du Nord et du Pas-de-Calais. De plus, les entreprises de transport de la région peuvent adresser leurs demandes à la DREAL par voie électronique, permettant ainsi une plus grande réactivité et des délais de traitement raccourcis.

- Sur **www.impots.gouv.fr**, chaque contribuable peut consulter sa situation fiscale, déclarer ses revenus, payer ses impôts ou effectuer diverses démarches (changement d'adresse, dépôt d'une réclamation...). En 2014, 745 185 foyers fiscaux du Nord et du Pas-de-Calais ont déclaré leurs revenus en ligne, soit **34,2 % des foyers fiscaux de la région**. La dématérialisation complète des déclarations fiscales et avis d'imposition (impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) est également offerte aux contribuables, développant ainsi une démarche environnementale citoyenne.

- Les **collectivités locales** communiquent désormais leurs **documents budgétaires** par voie dématérialisée à la DRFiP via un protocole d'échange standard (PES V2). Dans le Nord et le Pas-de-Calais, 1 511 budgets de collectivités (soit près d'un sur quatre) étaient dématérialisés au 31 décembre 2014. Le volume annuel de papier ainsi **économisé** est estimé à **4,5 millions de feuilles de papier** pour le département du Nord, soit l'équivalent de 300 arbres.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2014, le dispositif **COMEDec** (COMmunication Electronique des Données de l'État Civil) permettant l'**échange dématérialisé de données d'état civil** entre les destinataires des données état civil (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données (mairies et service central de état civil de Nantes) est généralisé dans les communes de la région possédant une **maternité**.

Ces échanges concernent les actes de naissance suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial. Ce dispositif est mis en place dans le cadre de la sécurisation des titres, en lien avec l'Agence nationale des titres sécurisés et le Ministère de la Justice.

L'action de l'État en Nord - Pas-de-Calais - 2014
Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 -59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site Internet : www.nord-pas-de-calais.gouv.fr

Conception & réalisation :
Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais / SGAR / Pôle 2
Préfecture du Nord / SIDSIC Nord / BMEP - Thierry Deleu

Les 4 photos de la page de garde :
Projet REALCAT - photographe Sébastien Jarry
Fotolia,
ARS NPDC - Opération sensibilisation vaccination Méningite C,
Echangeur A2/A23 Valenciennes - Photographe Samuel Dhote,

Imprimeur : « Imprimerie Monsoise »
www.imprimerie-monsoise.com

Rédaction achevée en août 2015

